



RAPPORT ANNUEL 2015

SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX D'ÉLIMINATION
DES DÉCHETS MÉNAGERS



SOMMAIRE

Faits marquants et chiffres clés • p. 4

1 - La situation générale • p. 6

- 1.1 - L'organisation
- 1.2 - Les compétences : qui fait quoi ?
- 1.3 - Les installations de traitement des déchets sur le territoire du VALTOM
- 1.4 - Les modalités de gestion du service

2 - La prévention • p. 12

- 2.1 - Le compostage
- 2.2 - L'éducation à la prévention : les établissements témoins
- 2.3 - OrganiCité®
- 2.4 - www.moinsdedechets.com

3 - La collecte • p.16

- 3.1 - La collecte en porte à porte
- 3.2 - La collecte en point d'apport volontaire
- 3.3 - Le bilan des collectes

4 - Le transfert et le transport • p. 22

- 4.1 - Le transfert des déchets ménagers
- 4.2 - Le transport des déchets ménagers

5 - La valorisation et le traitement • p. 24

- 5.1 - La prévention
- 5.2 - Le réemploi
- 5.3 - Le recyclage
- 5.4 - La valorisation matière
- 5.5 - La valorisation organique
- 5.6 - La valorisation énergétique
- 5.7 - Le pôle multifilières Vernéa
- 5.8 - Les installations de stockage de déchets non-dangereux
- 5.9 - Les modes de valorisation et de traitement
- 5.10 - La synthèse des tonnages traités et valorisés sur le territoire du VALTOM

6 - Les indicateurs financiers • p. 36

- 6.1 - Le coût de la gestion des déchets ménagers
- 6.2 - La structure des charges du VALTOM

7 - La communication • p.40

- 7.1 - Les supports institutionnels
- 7.2 - Les sites internet
- 7.3 - Les visites des installations
- 7.4 - Les événements

La synthèse • p. 42

Ce document présente les différents éléments techniques et financiers relatifs à la qualité et au prix du service public de traitement des déchets pour l'exercice 2015.

Il se réfère directement aux rapports publics sur la qualité et le prix d'élimination des déchets des collectivités adhérentes au VALTOM. Les ratios à l'habitant sont calculés sur la base de la population municipale INSEE au 01/01/2016.

1 chemin des Domaines de Beaulieu - 63000 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 44 24 24 - F. 04 73 44 24 20
www.valtom63.fr

Directeur de publication : Olivier MEZZALIRA
Photos de couverture : Fotolia
Crédits photos : VALTOM - Vernéa - Ademe - Riot House - Echaliér
Conception et réalisation : Service communication
Impression : l'imprimeur.com - 250 exemplaires

EDITO



La vie du VALTOM et de ses collectivités adhérentes n'est pas un long fleuve tranquille. L'année 2015 fut encore marquée par des événements majeurs pour nos structures et la gestion des déchets ménagers sur notre territoire.

Cette année, les élus du VALTOM ont choisi de modifier les statuts du syndicat afin de tendre vers un coût de traitement unique et un mode de fonctionnement toujours plus intégré et incitatif. Une nouvelle étape vers une plus grande solidarité entre les territoires, essence même du VALTOM, a alors été franchie.

Nous avons également œuvré conjointement pour défendre les intérêts des puydômois face aux organisations financières qui participent au dispositif de financement du pôle multifilières de valorisation Vernéa. En effet, compte tenu de la baisse des taux bancaires constatée, nous souhaitons faire bénéficier les usagers de cette conjoncture favorable. Après plus d'un an de discussions, nous avons réussi à négocier de nouvelles conditions de financement permettant à la collectivité et donc aux usagers de réaliser un gain de plus de 3,7 millions d'euros sur la durée du contrat de la délégation de service public.

Enfin, cette année, de nouveaux objectifs nous sont fixés par la loi relative à la Transition énergétique pour une croissance verte. Cependant, nous pouvons d'ores et déjà être satisfaits du travail mené sur notre territoire dans un esprit toujours positif et constructif. Avec plus de 83% de déchets valorisés et une politique active de prévention des déchets, nous figurons parmi les collectivités les plus performantes au niveau national. Notre action a d'ailleurs été distinguée par le ministère de l'environnement qui a décerné le label « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » au territoire du VALTOM. Cette distinction témoigne de notre engagement mais également de notre responsabilité. Ces nouveaux enjeux nécessitent l'unité et la solidarité.

C'est dans ce contexte de collaboration active que nous avons travaillé à l'élaboration en 2015 de la nouvelle feuille de route de notre syndicat pour les 10 prochaines années : VALORDOM 2. Le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a participé à cette démarche. La gestion des déchets n'étant plus de sa compétence depuis août 2015, je tiens à remercier notre partenaire historique pour son engagement en faveur de la réduction et de la valorisation des déchets ménagers. Je souhaite notre future collaboration avec la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes, désormais compétente en matière de déchets, aussi riche que celle que nous avons instaurée avec le Département.

Laurent BATTUT
Président du VALTOM

FAITS MARQUANTS

LE VALTOM EN CHIFFRES

664 768
habitants

8 637 t
de biodéchets
détournés

-6,7 kg
de déchets ménagers
et assimilés
par habitant
pa rapport à 2014

64 661 t
de déchets transitant
par un centre de transfert
VALTOM

JANVIER

VALORDOM 2

Lancement du projet
d'élaboration de la feuille
de route du VALTOM
2015-2025

VALORDOM 2

Produire moins, valoriser plus,
maîtriser les coûts
dans une logique d'optimisation
et de coopération



MARS

PÔLE VERNÉA

Une station de mesure
de la qualité de l'air
est installée à proximité
du pôle Vernéa



SEPTEMBRE

FINANCEMENT DU PÔLE VERNÉA

L'avenant n°3 du contrat
de délégation de service public
est signé avec de nouvelles
modalités de financement
favorables au VALTOM



STATUTS DU VALTOM

Modification des statuts
du VALTOM pour plus
de mutualisation
et de solidarité
entre les territoires



& CHIFFRES CLES

LE VALTOM EN CHIFFRES

83%
des déchets ménagers
et assimilés produits
sur le territoire
sont valorisés

60 € HT
coût de traitement
des déchets ménagers
et assimilés

1 780
visiteurs sur le pôle Vernéa

JUIN

DÉCOUVERTE DE VERNÉA

Le pôle a ouvert ses portes
pendant la semaine européenne
du développement durable et
a accueilli près de 150 visiteurs



VALORDOM 2

Journée d'échanges
et de réflexion à Aulnat
réunissant 80 élus, représentants
d'associations et d'entreprises.



OCTOBRE

RECONNAISSANCE NATIONALE

Le VALTOM est labellisé
**Territoire Zéro Déchet
Zéro Gaspillage**
par le Ministère
de l'Environnement



NOVEMBRE

ECHANGES INTERNATIONAUX

Dans le cadre du forum
Eurafric, le pôle Vernéa
a accueilli une soixantaine
de représentants
de délégations officielles
des ministères de l'eau,
de l'énergie et de l'électricité
de plus de 10 pays d'Afrique
francophone.



EN CHIFFRES

1

Président

4

vice-présidents

40

élus délégués au sein
du comité syndical

21

agents

1 - LA SITUATION GÉNÉRALE

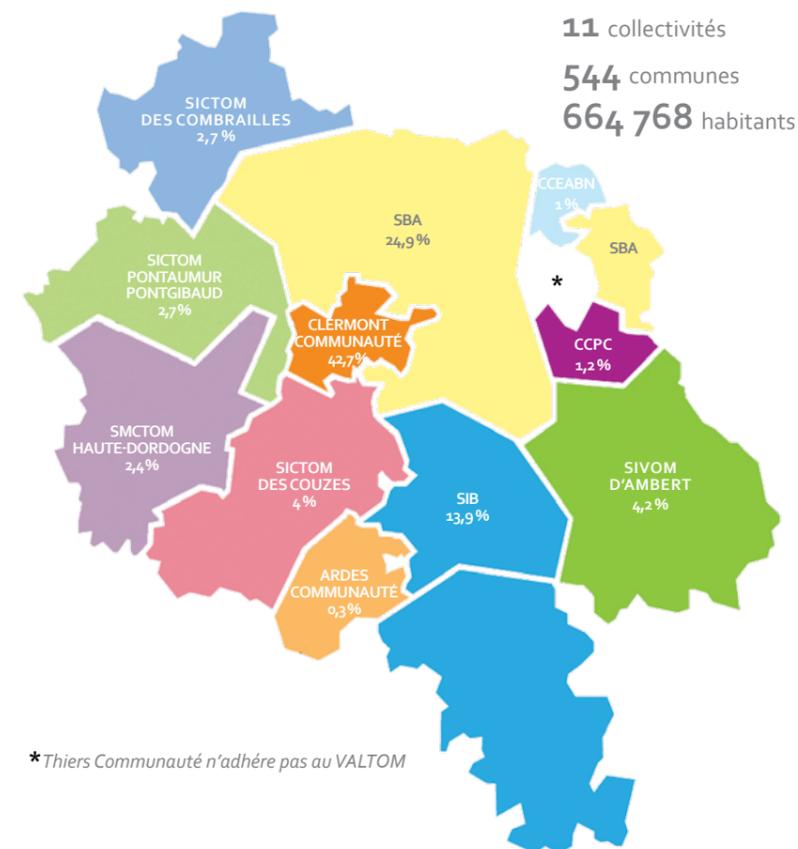
Le VALTOM, syndicat mixte départemental de valorisation et de traitement des déchets ménagers, a été créé par arrêté préfectoral du 27 janvier 1997 pour mettre en œuvre une filière globale de gestion de déchets ménagers et assimilés dans le département du Puy-de-Dôme et le nord de la Haute-Loire.

Celle-ci est cohérente avec le plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PPGDND) du Puy-de-Dôme, approuvé le 16 décembre 2014.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le VALTOM exerce pleinement ses compétences : prévention, transfert, transport, valorisation et traitement des déchets ménagers et assimilés.

Les collectivités adhérentes au VALTOM (communauté d'agglomération, communautés de communes ou syndicats) ont la responsabilité de la gestion des collectes et des déchèteries (haut de quai + évacuation déchets) ainsi que du financement de l'ensemble du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

REPARTITION DE LA POPULATION DU VALTOM AU 1^{ER} JANVIER 2016



- ARDES COMMUNAUTÉ
15 communes - 1 945 habitants
- CLERMONT COMMUNAUTÉ
21 communes - 283 680 habitants
- COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTRE ALLIER ET BOIS NOIRS (CCEABN)
7 communes - 6 512 habitants
- COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE COURPIÈRE (CCPC)
10 communes - 8 275 habitants
- SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMÔNE (SBA)
132 communes - 165 354 habitants
- SICTOM DES COMBRAILLES
41 communes - 17 823 habitants
- SICTOM DES COUZES
46 communes - 26 386 habitants
- SICTOM ISSOIRE BRIOUE (SIB)
146 communes - 92 649 habitants
- SICTOM PONTAUMUR PONTGIBAUD
33 communes - 18 244 habitants
- SIVOM D'AMBERT
58 communes - 27 823 habitants
- SMCTOM HAUTE-DORDOGNE
35 communes - 16 077 habitants

1.1 - L'ORGANISATION

Président du VALTOM : M. Laurent BATTUT
1^{er} vice-président : M. Jean-Claude MOLINIER
2^{ème} vice-président : M. Marcel ALEDO
3^{ème} vice-présidente : Mme Claire LEMPEREUR
4^{ème} vice-président : M. Claude MASSEBCEUF

40 élus délégués désignés par les collectivités adhérentes constituent le comité syndical. Chaque collectivité est représentée par 2 à 14 délégués selon sa population.

COLLECTIVITÉS	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Ardes Communauté 4 place Jean Garnier 63420 Ardes sur Couze	M. VESSIERE Bernard M. MAERTEN Christian	Mme ANGLARET Sylviane M. PELISSIER Patrick
Clermont Communauté 64-66 avenue de l'Union Soviétique BP 231 63007 Clermont-Ferrand Cedex 1	Mme PRIEUX Nicole M. BONNET Nicolas M. LAFFONT Alain M. RENAUD Michel M. ALEDO Marcel M. NEUVY Flavien M. PRONONCE Hervé M. BISSIRIEX Thierry M. ARNAL Olivier M. LEPEE Grégory M. GODARD Jérôme M. ADENOT Dominique Mme BONNET Monique M. BOHELAY Philippe	M. CERVANTES Jean-Christophe M. VIMONT Guillaume M. NARANJO Florent M. MULLER Didier Mme GUERMIT-MAFFRE Nadia Mme LAVAL Chantal Mme SIMON Valérie M. PRIVAT Claude M. BARA Saïd Mme NOUHEN Françoise M. MELLOUKI Abdelmajid M. GUITTARD Pascal Mme BERNARD Valérie M. MAITRIAS Philippe
Communauté de Communes du Pays de Courpière 4 avenue Jean Jaurès 63120 Courpière	M. GONIN Michel M. LALUCQUE Gilles	M. GOSIO René Mme DUBIEN Ghislaine
SICTOM des Combrailles 19 Grande rue 63700 Montaignut-en-Combraille	Mme LEMPEREUR Claire M. GAUVIN Jean-Noël	M. BOULEAU Bernard M. MAUCHET Gérard
SICTOM des Couzes Le Treuil 63320 Saint-Diéry	M. MEALLET Roger Jean M. CHASSARD Frédéric	M. CHASSANG Jean-Pierre M. LACOSTE Gérard
SMCTOM Haute Dordogne 20 route de Clermont 63760 Bourg-Lastic	M. BELLAIGUE Gilles M. BŒUF Jean	M. CLAMADIEU Yves M. SERRE Christophe
SICTOM Issoire/Brioude Z.A. Vieille-Brioude - BP 88 43102 Brioude Cedex	M. MASSEBCEUF Claude Mme CHASSIN Nicole M. DI GIAMBATTISTA Nicolas Mme DEGUI Marie-Christine	M. BERNARD Jean-Paul M. ROUX Bernard M. COUTAREL Bernard M. PIROUX Pascal
SICTOM Pontaumur/Pontgibaud 4 rue du Commerce 63230 Pontgibaud	M. BATTUT Laurent M. FARGEIX Alain	M. ARCHAUD Claude M. SERVIÈRE Gilles
SIVOM d'Ambert Rue Anna Rodier 63600 Ambert	M. DAURAT Jean-Claude M. LUCHINO Albert	M. RODIER Simon M. POUGET Jacques
Communauté de Communes Entre Allier et Bois Noirs 51 rue Ernest Laroche 63290 Puy-Guillaume	M. VIGNAUD Bernard Mme ADAMY Béatrice	Mme CHATAING Patricia M. BLANCHOZ Philippe
Syndicat du Bois de l'Aumône Zone de Layat II 13 rue Joaquin Perez Carretero 63200 Riom cedex	M. MOLINIER Jean-Claude M. MAILLARD Guy M. DOMAS Philippe Mme MOULIN Chantal M. CHAUVIN Lionel M. ROUX Thierry	M. POUZADOUX Jean-Paul M. MASSON Yannick M. BERARD Gérard M. DEMERE Jean-François M. DOLAT Gilles M. BOISSET Jean-Pierre

1 EQUIPE, 21 PERSONNES :



EN 2015

5
assemblées générales

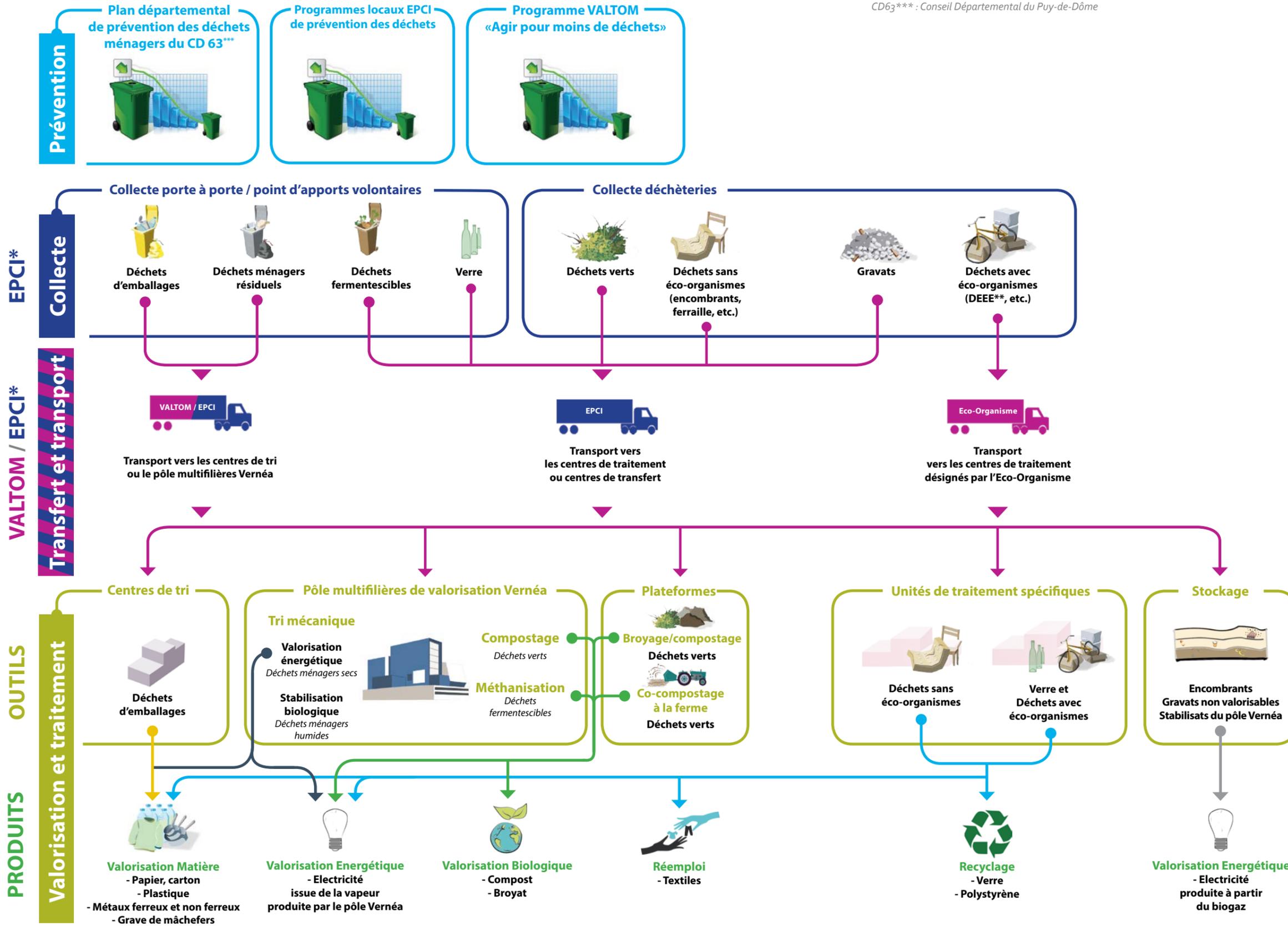
4
réunions de bureau

19
agents ont bénéficié de

161
jours de formation

1.2 - LES COMPETENCES : QUI FAIT QUOI ?

EPCI* : Etablissement Public de Coopération Intercommunale = collectivités adhérentes au VALTOM
DEEE** : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
CD63*** : Conseil Départemental du Puy-de-Dôme



EPCI*

VALTOM / EPCI*

OUTILS

PRODUITS

EN CHIFFRES

9

centres de transfert VALTOM en activité, à Riom, St-Eloy-les-Mines, St-Diéry, Lempdes-sur-Allagnon, Ambert, Issoire, St-Sauves d'Auvergne, Courpière et St-Ours-les-Roches

2

plates-formes de compostage, à Charbonnier-les-Mines et à Ambert

5

plates-formes de broyage de déchets verts, à St-Diéry, Clermont-Ferrand, St-Sauves d'Auvergne, St-Ours-les-Roches, et St-Eloy-les-Mines

5

Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux

1

pôle multifilières de valorisation et de traitement

Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)



Plate-forme de compostage



Plate-forme de broyage



Centre de transfert VALTOM



Centre de transfert en cours d'étude



Centre de tri



Installation privée



Pôle multifilières Vernéa

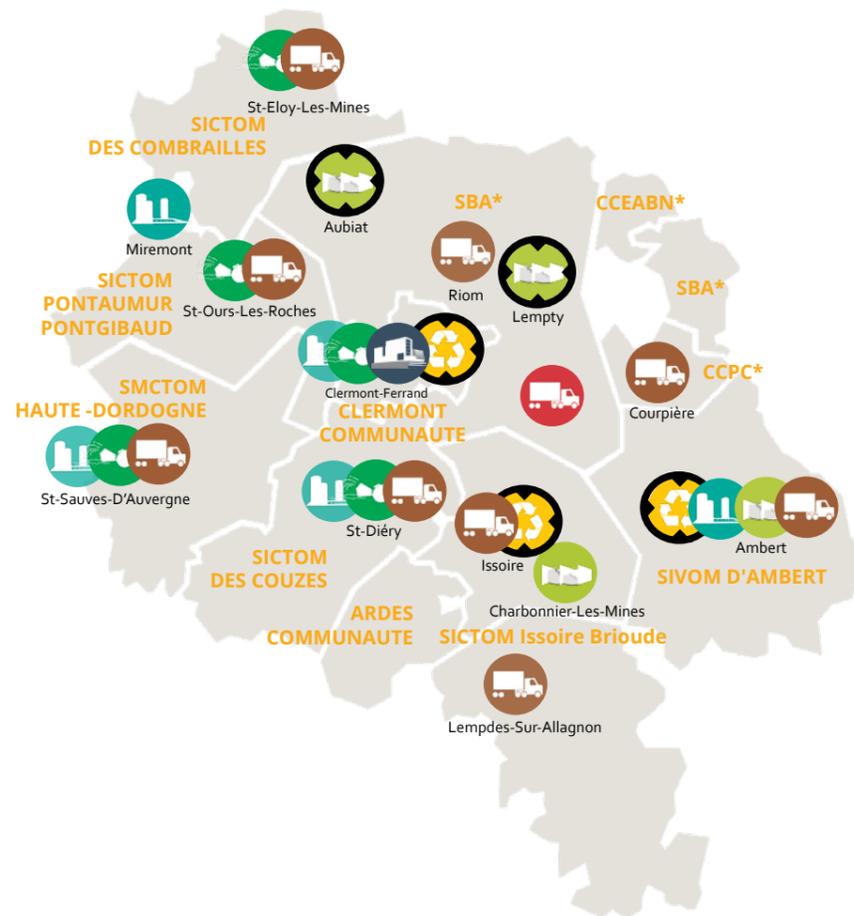


1.3 - LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DES DECHETS SUR LE TERRITOIRE DU VALTOM

Afin d'assurer ses missions, le VALTOM dispose d'installations de transfert et de traitement, réparties sur son territoire.

A ces installations se rajoutent celles de prestataires privés, qui permettent de traiter une partie des déchets. Par exemple, les déchets ménagers d'emballages sont triés par 3 entreprises locales sur leur propre centre de tri.

REPARTITION DES INSTALLATIONS DU VALTOM



CCEABN* : Communauté de Communes Entre Allier et Bois Noirs

CCPC* : Communauté de Communes du Pays de Courpière

SBA* : Syndicat du Bois de l'Aumône

1.4 - LES MODALITES DE GESTION DU SERVICE

VALORISATION DES DECHETS VERTS		
NATURE DU SERVICE	MODE DE GESTION	MONTANT DES MARCHÉS
Broyage et/ou compostage des déchets verts Valtom	PRESTATION : TERRALYS, ECOVERT BOILON, ONYX	776 500 €
Gestion et exploitation des plates-formes de compostage Valtom (Ambert et Charbonnier-les-mines)	PRESTATION : CLAUSTRÉ ENVIRONNEMENT, PRAXY CENTRE	300 600 €
Conception, construction, financement et exploitation d'un pôle de valorisation des déchets ménagers	DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : VERNÉA	1 036 500 €
VALORISATION DES EMBALLAGES MENAGERS		
NATURE DU SERVICE	MODE DE GESTION	MONTANT DU MARCHÉ
Tri des emballages ménagers	PRESTATION : CLAUSTRÉ ENVIRONNEMENT, ECHALIER, PRAXY CENTRE	6 147 800 €
VALORISATION DES DECHETS MENAGERS RESIDUELS ET FERMENTESCIBLES		
NATURE DU SERVICE	MODE DE GESTION	MONTANT DES MARCHÉS
Conception, construction, financement et exploitation d'un pôle de valorisation des déchets ménagers	DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : VERNÉA	19 707 900 €
VALORISATION DES DECHETS ISSUS DES DECHETERIES		
NATURE DU SERVICE	MODE DE GESTION	MONTANT DES MARCHÉS
Traitement et valorisation des encombrants	DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : VERNÉA	2 490 000 €
	CONVENTION DE COOPERATION : SICTOM DES COUZES, SIVOM D'AMBERT, SICTOM PONTAUMUR PONTGIBAUD, SMCTOM HAUTE-DORDOGNE,	-
Traitement et valorisation des cartons, métaux et bois	PRESTATION : ECOVERT BOILON, ECHALIER, SITA, ONYX, PRAXY CENTRE, CLAUSTRÉ ENVIRONNEMENT	888 700 €
Traitement et valorisation des gravats	PRESTATION : ECOVERT BOILON, PRAXY CENTRE, CLAUSTRÉ ENVIRONNEMENT, RENON, SITA	459 600 €
Traitement et valorisation des DDS	PRESTATION : VEOLIA, CHIMIREC, SITA, SARPI	535 100 €
Traitement et valorisation des DASRI	PRESTATION : ONYX, SITA	550 €
Traitement et valorisation de l'amiante et des emballages vides souillés	PRESTATION : VEOLIA	54 500 €
Traitement et valorisation du polystyrène	PRESTATION : ONYX	2 500 €
Traitement et valorisation du placo-plâtre	PRESTATION : ECHALIER	61 200 €
Traitement et valorisation des plastiques durs et souples	PRESTATION : SITA	3 700 €
VALORISATION, TRANSFERT ET TRANSPORT DES DECHETS ISSUS DES QUAIS DE TRANSFERT		
NATURE DU SERVICE	MODE DE GESTION	MONTANT DES MARCHÉS
Transfert des déchets ménagers	PRESTATION : SITA	25 600 €
	CONVENTION DE COOPERATION : SICTOM DES COUZES, SICTOM ISSOIRE BRIOUE, SICTOM PONTAUMUR PONTGIBAUD, SIVOM D'AMBERT, SMCTOM HAUTE-DORDOGNE, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE COURPIÈRE, SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMÔNE	-
Transport des déchets ménagers	PRESTATION : SITA, CLAUSTRÉ ENVIRONNEMENT, ECHALIER, MULTI TRANSPORT	437 700 €
	CONVENTION DE COOPERATION : SICTOM ISSOIRE BRIOUE, SMCTOM HAUTE-DORDOGNE, SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMÔNE	-

LES DECHETERIES

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le VALTOM est en charge de la valorisation des déchets de déchèteries à l'exception des déchets sous convention d'éco-organismes. (verre, pneus, textile, cartouches d'encre,...)

LES MARCHES

90 marchés ont été engagés pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers pour un montant proche de 33 000 000 € et ont généré localement plus de 200 emplois.

EN 2015

41 457 tonnes de déchets d'emballages ménagers triés

40 177 tonnes de déchets verts traités

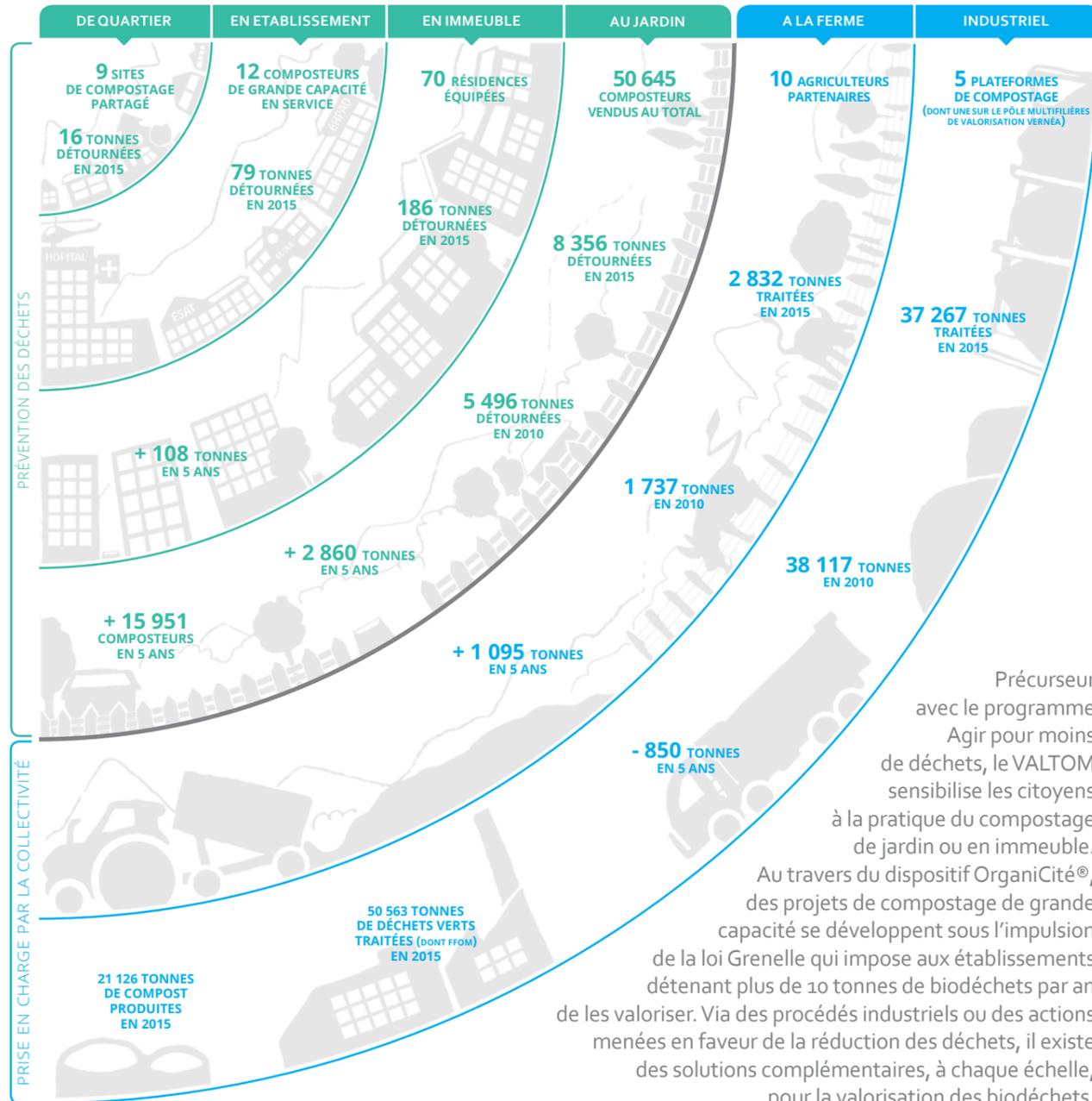
140 558 tonnes de déchets issus des déchèteries traités

64 661 tonnes de déchets transitant par un quai de transfert VALTOM

2 - LA PREVENTION

2.1 - LE COMPOSTAGE :

Le VALTOM promeut le compostage sous toutes ses formes : compostage individuel depuis 1999 et collectif depuis 2008.



Précurseur avec le programme Agir pour moins de déchets, le VALTOM sensibilise les citoyens à la pratique du compostage de jardin ou en immeuble. Au travers du dispositif OrganiCité®, des projets de compostage de grande capacité se développent sous l'impulsion de la loi Grenelle qui impose aux établissements détenant plus de 10 tonnes de biodéchets par an de les valoriser. Via des procédés industriels ou des actions menées en faveur de la réduction des déchets, il existe des solutions complémentaires, à chaque échelle, pour la valorisation des biodéchets.

2.2 - L'EDUCATION A LA PREVENTION : LES ETABLISSEMENTS TEMOINS

14 nouveaux établissements scolaires s'engagent en 2015 pour réduire les quantités de déchets produits. Développé en partenariat avec l'Education nationale, le dispositif établissements témoins du VALTOM accompagne les entités éducatives dans des programmes de prévention des déchets, au travers d'interventions d'éducateurs à l'environnement du Collectif Régional d'Education à l'Environnement Auvergne.

En 2015, le VALTOM renforce son dispositif et s'adjoint l'expertise du laboratoire Terana, un service du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, pour accompagner les établissements dans la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Au total 3 établissements sur 27 ont bénéficié de diagnostics personnalisés en cuisine, étape préalable à la mise en œuvre d'actions correctives.



Les fiches projets sont en ligne à l'adresse : <http://www.moinsdedechets.com/ecoles-temoins/>

EN CHIFFRES

2014/2015

26

Etablissements témoins dont

13

écoles

7

collèges

3

lycées

3

établissements de santé

1 600

élèves concernés

2015/2016

27

Etablissements témoins dont

16

écoles

6

collèges

3

lycées

2

établissements de santé

1 500

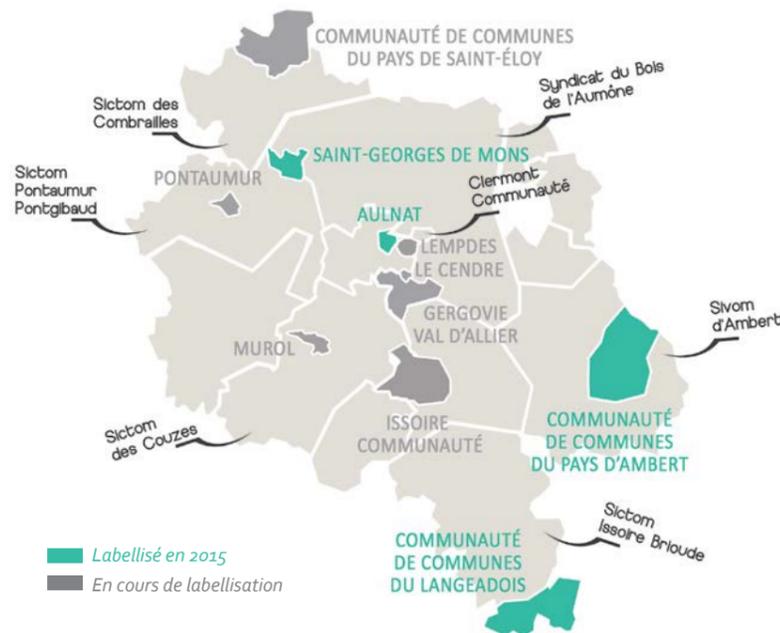
élèves concernés



2.3 - ORGANICITE®

Avec OrganiCité® le VALTOM propose aux communes et communautés de communes, des solutions locales pour réduire les biodéchets (déchets alimentaires et de jardin) et ainsi éviter le coût environnemental et économique lié à leur ramassage et à leur traitement. S'ils n'ont pu être évités, les biodéchets deviennent une ressource valorisée et partagée localement, s'inscrivant ainsi dans le cercle vertueux de l'économie circulaire.

Lancé en 2013, OrganiCité, le programme territorial de réduction des biodéchets poursuit son développement en 2015 sur 10 territoires.



Mené de façon expérimentale sur la commune d'Aulnat et les communautés de communes du Pays d'Ambert et du Langeadois, le dispositif a livré les premiers résultats de deux années d'accompagnement :

Des actions exemplaires :

- Jusqu'à 30 tonnes compostées à l'hôpital d'Ambert
- Le gaspillage alimentaire réduit de 44% à l'école d'Aulnat
- De nouveaux services de broyage des déchets verts pour les particuliers
- La formation des jardiniers amateurs aux pratiques de jardinage naturel

Des acteurs multiples :

- Ecoles, collèges, lycées
- EHPAD*, ESAT**
- Hôpital, restaurants
- Services municipaux
- Entreprises, commerçants et artisans
- Habitants

Des bénéficiaires pour tous :

Innovation, partenariat, métiers valorisés, nouvelles compétences, moins de déchets, plus d'économies, des actions pour tous, lien social, économie circulaire.

EHPAD* : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
ESAT** : Établissement et Service d'Aide par le Travail

30 tonnes de biodéchets compostés à l'hôpital, une première en France !

Deux composteurs de grande capacité, installés au centre hospitalier d'Ambert, accueillent les déchets organiques (épluchures et restes alimentaires) des 700 repas quotidiens de l'établissement. La collecte des biodéchets est effectuée auprès de 15 unités réparties sur 3 sites : l'hôpital et deux établissements pour personnes âgées dépendantes.

Il aura fallu près de 6 mois pour mettre en place une organisation dans chaque service, avec l'appui de multiples acteurs : les agents du centre hospitalier, du VALTOM et du SIVOM d'Ambert mais aussi la communauté de communes du Pays d'Ambert et le Conseil départemental du Puy-de-Dôme. Ce sont ainsi 30 tonnes de biodéchets qui sont valorisées sur site chaque année.

Développée dans le cadre du projet OrganiCité®, l'expérience de l'hôpital a créé de l'émulation puisqu'aujourd'hui le SIVOM d'Ambert accompagne 6 établissements de santé dans la réduction de leurs biodéchets.



2.4 - WWW.MOINSEDECHETS.COM

Le site internet départemental, administré par le VALTOM, retrace toutes les actions de prévention du territoire menées en complémentarité par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, le VALTOM et ses collectivités adhérentes.

EN CHIFFRES

Résultats de l'opération menée sur la commune d'Aulnat et les communautés de communes du Langeadois et du Pays d'Ambert de mars 2013 à avril 2015

14 actions sur 3 territoires

135 tonnes de biodéchets détournées par an

Jusqu'à **25** tonnes compostées en établissement

Jusqu'à **-40 %** de gaspillage alimentaire en milieu scolaire

13 000 € économisés par l'absence de collecte, de transport et de traitement



STOP PUB

2 168

autocollants distribués en 2015

EN CHIFFRES

800

visites du site par mois

+13%

de visites par rapport à 2014

2

newsletters

1 710

abonnés

LEXIQUE

*LA COLLECTE EN PORTE-A-PORTE :

Les usagers du service de collecte sont considérés collectés en porte-à-porte s'ils bénéficient d'une collecte en bacs ou en sacs individuels devant leur domicile ou s'ils déposent leurs déchets dans des bacs de regroupement.

*LES DECHETS D'EMBALLAGES MENAGERS :

La collecte séparée des déchets d'emballages ménagers concerne principalement : les papiers et cartons alimentaires, les emballages métalliques en acier et en aluminium, les bouteilles et flacons en plastique, les journaux, magazines, revues et publicités.

*LES BIODECHETS :

Les biodéchets sont les déchets biodégradables solides des ménages qui comprennent : les déchets alimentaires, les déchets verts, les papiers et les cartons souillés.

*LES DECHETS MENAGERS RESIDUELS :

Ils s'agit des déchets issus de l'activité domestique quotidienne des ménages et des déchets d'activités économiques collectés dans les mêmes conditions que ceux-ci.

3 - LA COLLECTE

La collecte des déchets concerne les déchets collectés en porte-à-porte, en point d'apport volontaire ainsi que ceux accueillis en déchèteries.

Ce sont les collectivités adhérentes au VALTOM qui assurent la collecte des déchets ménagers, selon des modalités et règles qui leur sont propres (régie et/ou prestation de service).

3.1 - LA COLLECTE EN PORTE-A-PORTE*

LES DECHETS MENAGERS RESIDUELS*

La totalité des habitants du territoire du VALTOM bénéficie d'une collecte en porte-à-porte des déchets ménagers résiduels, avec des fréquences variables selon les collectivités et les saisons.

Ce sont ainsi **146 702 tonnes** qui ont été collectées soit **220,7 kg/hab.**

LES DECHETS D'EMBALLAGES MENAGERS*

La totalité de la population peut trier les déchets recyclables. **97%** de la population du territoire du VALTOM bénéficie d'une collecte de proximité (bacs individuels ou de regroupement) pour ces déchets. Celle-ci est réalisée à des fréquences variables selon les territoires. Les déchets recyclables (journaux, papiers, cartons, bouteilles et flacons en plastiques avec bouchon et boîtes métalliques) sont transportés vers les centres de tri. Puis les balles de déchets triés sont acheminées vers différentes filières de recyclage.

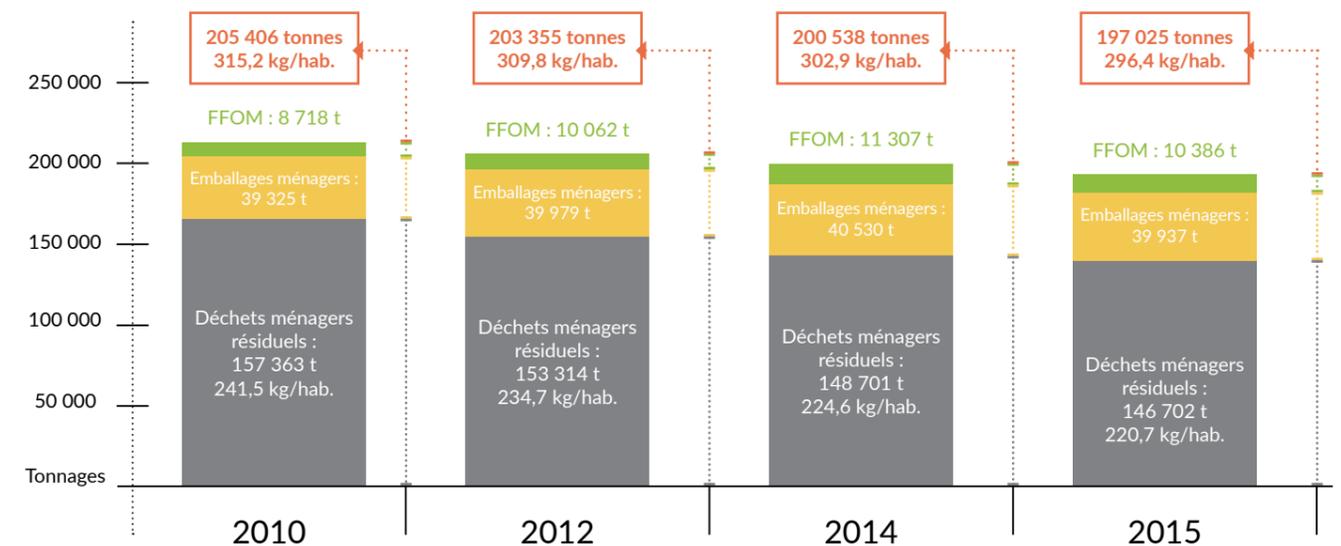
Depuis 2013, Clermont Communauté et le Syndicat du Bois de l'Aumône ont mis en place l'extension des consignes de tri sur leur territoire, permettant de détourner un gisement supplémentaire de déchets vers les filières de valorisation (pots, barquettes, blisters et boîtes en plastique ou polystyrène).

En 2015, **39 937 tonnes** d'emballages ménagers ont été collectées en porte-à-porte, soit **60,1 kg/hab.**

LA COLLECTE DES BIODECHETS*

Depuis 2006, la collecte en porte à porte de la Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (FFOM), ou biodéchets, est développée sur le territoire de Clermont Communauté. Les foyers situés dans les zones pavillonnaires de l'agglomération sont dotés de bacs à couvercle vert d'eau pour la collecte des déchets organiques : déchets de préparation des repas, restes alimentaires, papiers souillés et déchets verts en petites quantités. Les **10 386 tonnes** de FFOM ainsi collectées en 2015 ont été valorisées sur le pôle multifilières Vernéa afin de produire du gaz et du compost.

SYNTHESE DES DECHETS COLLECTES EN PORTE-A-PORTE



ANALYSE :

Nous constatons une baisse continue des tonnages de déchets collectés en porte-à-porte ces dernières années. Nous enregistrons par rapport à 2014 une baisse de la collecte des déchets ménagers résiduels de **1,3%**, de **1,5%** pour la collecte des déchets d'emballages ménagers et de **8,1%** pour la collecte des biodéchets. La baisse de la collecte des biodéchets s'explique par une année 2015 très sèche et donc une part moins importante de déchets verts.



3.2 - LA COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE

Elle concerne les déchets collectés dans des bornes situées sur la voie publique ou ceux collectés en déchèterie.

LES COLONNES DE DECHETS D'EMBALLAGES MENAGERS

La collecte en point d'apport volontaire des déchets d'emballages ménagers concerne la population qui ne bénéficie pas de collecte en porte-à-porte. Elle peut venir en complément de cette dernière, notamment dans les zones urbanisées où elle est quelquefois réalisée dans des colonnes enterrées. Les conteneurs sont répartis en fonction de la population et/ou de l'éloignement des habitations.

Comme pour la collecte en porte-à-porte, les **1 520 tonnes** de déchets d'emballages ménagers collectés en point d'apport volontaire ont été envoyés vers les centres de tri pour valorisation.

LE VERRE

La collecte du verre des particuliers se fait uniquement par apport volontaire, dans des colonnes à verre situées sur la voie publique et dans les déchèteries. Les **19 415 tonnes** collectées en 2015 (+1,5% par rapport à 2014) ont transité par des plates-formes de transfert ou ont été envoyées directement vers les usines de recyclage.

L'HUILE DE VIDANGE

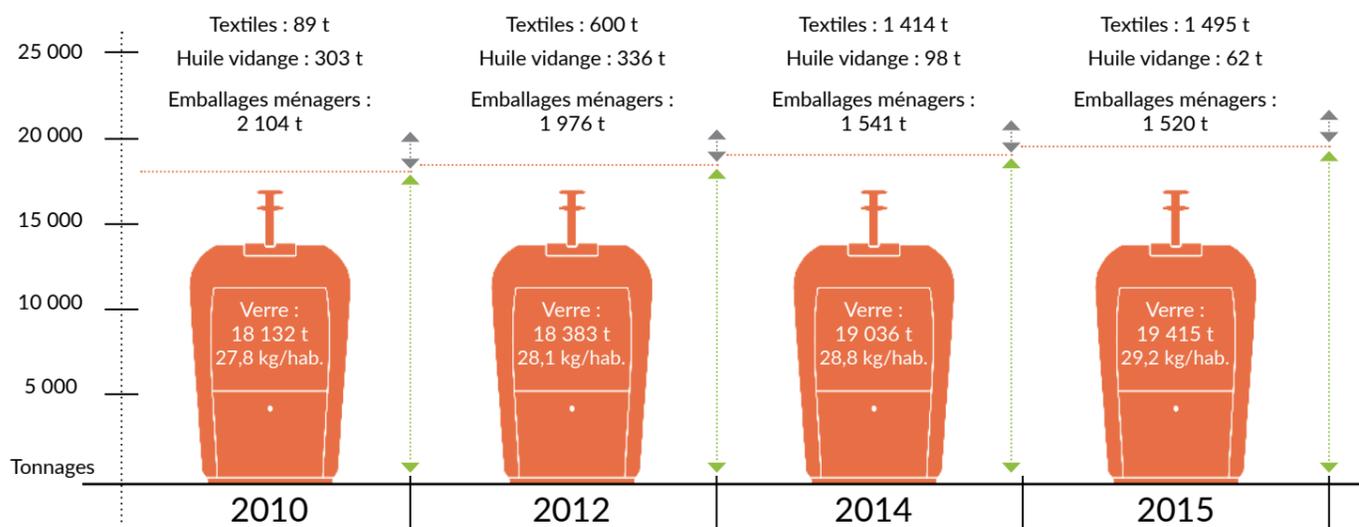
La collecte de l'huile minérale usagée se fait de la même façon que pour le verre, l'huile étant valorisée dans des filières spécifiques de traitement. **62 tonnes** ont été collectées (-36% par rapport à 2014). Progressivement ces colonnes sont supprimées du domaine public, les huiles sont alors collectées uniquement en déchèteries.

LES TEXTILES

La collecte des textiles continue de se développer sur le territoire, avec l'installation de colonnes de collecte par des associations telles que Emmaüs ou Le Relais 48, dans certaines déchèteries et/ou sur le domaine public. **1 495 tonnes** ont été collectées par les associations en 2015.



SYNTHESE DES DECHETS COLLECTES EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE



LA COLLECTE EN DECHETERIES

Les déchèteries sont gérées, en régie ou en prestation de service, par les collectivités adhérentes au VALTOM. Les catégories de déchets qui y sont acceptées varient selon l'organisation des collectivités et/ou des sites, le plus souvent en fonction de la place disponible.

De nouvelles filières ont été progressivement mises en place ces dernières années, par exemple pour le plâtre, le polystyrène, les plastiques durs, etc. qui sont dorénavant valorisés.

DETAIL DES TONNAGES COLLECTES EN DECHETERIES

	2010	2012	2014	2015	EVOLUTION/2014
Gravats	32 250	35 638	37 441	40 379	+7,8%
Déchets verts	33 601	33 368	38 945	35 066	-10%
Encombrants	42 189	36 602	30 973	30 866	-0,3%
Bois	8 394	13 973	16 900	16 631	-1,6%
Ferraille	6 335	4 899	5 469	5 787	+5,8%
DEEE*	3 294	3 819	4 395	4 609	+4,9%
Cartons	3 098	2 996	3 089	3 137	+1,6%
Placo plâtre	-	90	1 102	1 247	+13,2%
DDS***	800	871	1 090	1 179	+8,2%
Meubles	-	-	-	527	-
Pneus	292	428	376	446	+18,5%
Huiles (alimentaires + vidanges)	-	83	85	172	+102,4%
Plastiques durs et souples	-	110	162	152	-6,2%
Papiers et bouquins	-	-	145	132	-9%
Amiante	188	175	101	70	-30,7%
Piles	48	44	58	59	+1,7%
Batteries	55	91	56	44	-21,4%
Polystyrène	-	17	26	30	+15,4%
DASRI**	5	6	6	12	+114,3%
Lampes et tubes fluorescents	2	6	10	11	+10%
Cartouches d'encre	3	1	1,8	2,4	+33,3%
Total des déchets collectés en déchèteries	130 554	133 217	140 430	140 558	0,1%

* DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

** DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

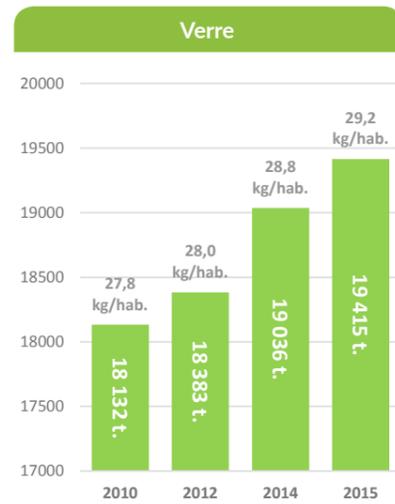
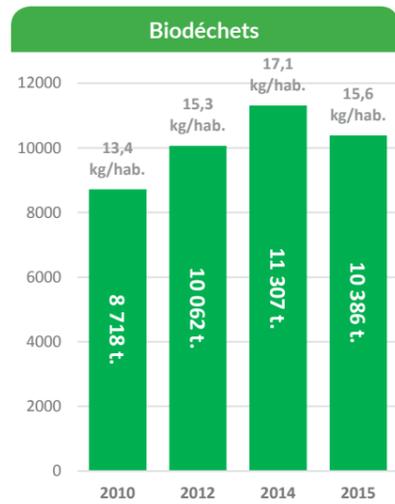
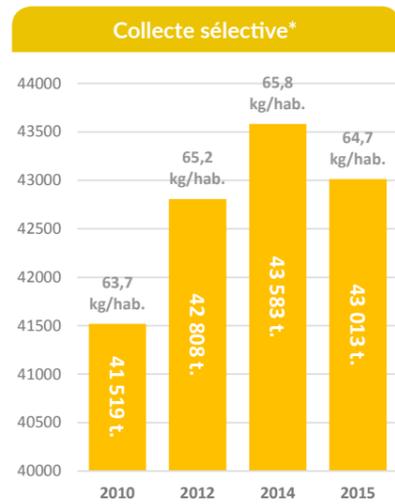
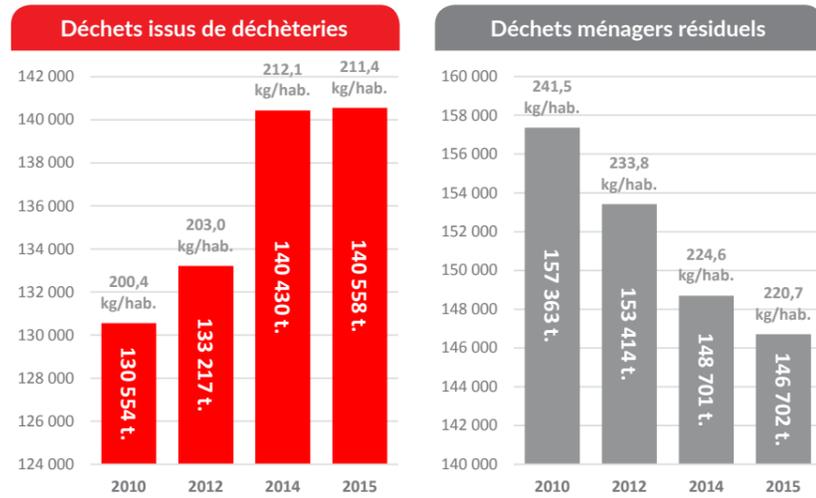
*** DDS : Déchets Diffus Spécifiques

EN 2015/2014

-6,7 kg/hab.
de déchets ménagers et assimilés produits par habitant

-3,9 kg
de déchets ménagers résiduels produits par habitant

3.3 - LE BILAN DES COLLECTES



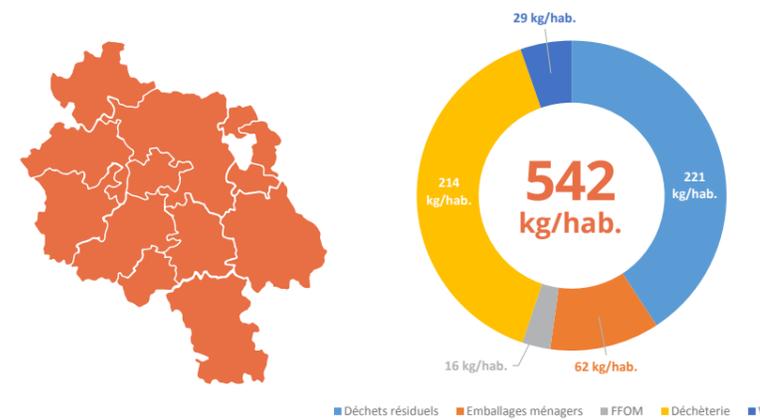
*Collecte sélective : Porte-à-Porte + Point d'apport volontaire + Textiles + Huiles de vidange

DÉCHETS MÉNAGERS ASSIMILÉS COLLECTÉS

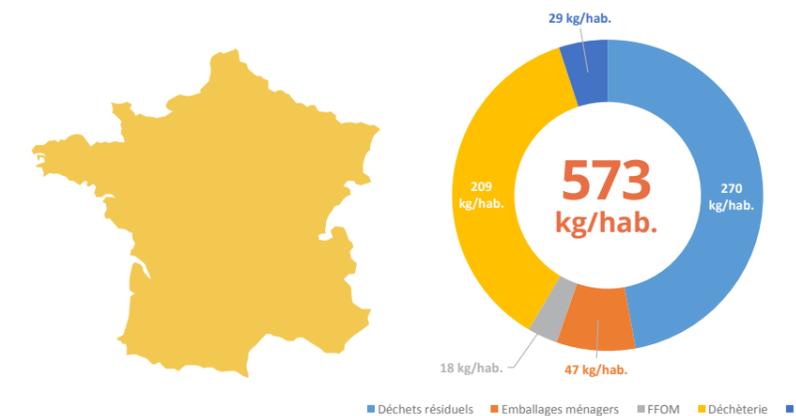


COMPARATIF NATIONAL DES DÉCHETS COLLECTÉS

VALTOM (Données 2015)



FRANCE (Données ADEME 2013)



ANALYSE :

En 2015, la baisse de 1,2% de déchets ménagers et assimilés est en majorité due à la baisse constante de la production de déchets résiduels.

En raison d'une faible pluviométrie, la production de déchets verts a diminué de 10% en 2015 par rapport à 2014. En revanche, nous pouvons constater une augmentation des apports de gravats en déchèteries (+8%).

OBJECTIF :

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, du 17 août 2015, fixe l'objectif pour 2020 d'une baisse de 10% des déchets ménagers et assimilés produits par habitant par rapport à 2010.

RÉSULTAT :

Sur le territoire du VALTOM, la production de déchets ménagers et assimilés a diminué de 1% depuis 2010.

Sur le plan national, le VALTOM est un territoire qui produit moins de déchet non valorisables (-22% pour les déchets ménagers résiduels) et plus de déchets valorisables (+32% pour les emballages ménagers).

4 - LE TRANSFERT ET LE TRANSPORT

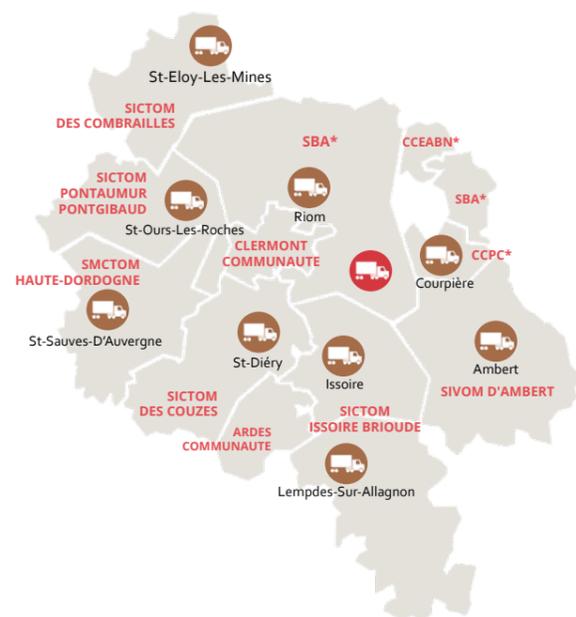
4.1 - LE TRANSFERT DES DECHETS MENAGERS

Les centres de transfert du VALTOM permettent de regrouper les déchets au plus près des lieux de collecte afin de les acheminer vers les sites de valorisation et de traitement, par l'intermédiaire de véhicules à plus grande capacité de transport.

Le conditionnement dans des caissons après compactage vise à réduire l'impact environnemental et les coûts liés au transport des déchets ménagers, ainsi qu'à optimiser les temps de collecte des collectivités adhérentes.

En 2015, le centre de transfert de Saint-Sauves-d'Auvergne est entré en activité. Les 9 centres font partie d'un projet départemental permettant d'acheminer 35% des déchets vers le pôle de valorisation Vernéa et les centres de tri. Ils ont permis de **diviser par 4 le nombre de véhicules sur les routes** soit **une économie de plus d'1 million de km parcourus**.

Actuellement, ces centres de transfert sont exploités par les adhérents du VALTOM à l'exception de celui de Saint-Eloy-les-Mines, géré par un prestataire privé.



 9 centres de transfert VALTOM

 1 centre de transfert à créer

CCEABN*: Communauté de Communes Entre Allier et Bois Noirs

CCPC*: Communauté de Communes du Pays de Courpière

SBA*: Syndicat du Bois de l'Aumône

4.2 - LE TRANSPORT DES DECHETS MENAGERS

Une partie des déchets ménagers collectés par les collectivités adhérentes transite par des centres de transfert du VALTOM, selon la répartition suivante :

TRANSPORT DES DECHETS COLLECTES						
COLLECTIVITES	CENTRE DE TRANSFERT	EXPLOITANT	TRANSPORTEUR	DECHETS	TONNAGE	PART TRANSFÉRÉE
Syndicat du Bois de l'Aumône	Riom	Syndicat du Bois de l'Aumône	Syndicat du Bois de l'Aumône	 ménagers résiduels	15 284	52%
				 emballages ménagers	1 560	15%
SICTOM des Combrailles	Saint-Eloy-les-Mines	SUEZ ENVIRONNEMENT	SUEZ ENVIRONNEMENT	 ménagers résiduels	4 571	100%
				 emballages ménagers	257	100%
SICTOM des Couzes	Saint-Diéry	SICTOM des Couzes	ECHALIER	 ménagers résiduels	2 701	39%
				 emballages ménagers	29	2%
CCPC CCEABN	Courpière	CCPC	CLAUSTRE ENVIRONNEMENT	 ménagers résiduels	2 872	100%
				 emballages ménagers	732	100%
SIVOM d'Ambert	Ambert	SIVOM d'Ambert	MULTI TRANSPORT	 ménagers résiduels	6 470	100%
				 emballages ménagers	0	apports directs
Ardes Communauté	Issoire	SICTOM Issoire - Brioude	SICTOM Issoire - Brioude	 ménagers résiduels	607	100%
				 emballages ménagers	0	apports directs
SICTOM Issoire - Brioude	Issoire + Lempdes-sur-Allagnon	SICTOM Issoire - Brioude	SICTOM Issoire - Brioude	 ménagers résiduels	18 780	91%
				 emballages ménagers	0	apports directs
SICTOM Pontaurmur Pontgibaud	Saint-Ours	SICTOM Pontaurmur Pontgibaud	ECHALIER	 ménagers résiduels	4 376	100%
				 emballages ménagers	540	100%
SMCTOM Haute-Dordogne	Saint-Sauves-d'Auvergne	SMCTOM Haute-Dordogne	SMCTOM Haute-Dordogne ECHALIER	 ménagers résiduels	5 534	99%
				 emballages ménagers	347	100%
TOTAL (en tonnes)					64 661	35%
ménagers résiduels					61 195	
emballages ménagers					3 466	
km parcourus					326 232	
TONNAGES EN APPORTS DIRECTS VIA LA COLLECTE						
MÉNAGERS RÉSIDUELS	EMBALLAGES MÉNAGERS	TOTAL				
85 507	35 296	120 793				



5 - LA VALORISATION ET LE TRAITEMENT

Suite aux travaux du Grenelle de l'Environnement, l'ensemble de la gestion des déchets a été réorienté, en hiérarchisant les priorités : prévention, préparation en vue du réemploi, recyclage, valorisation (matière, organique et énergétique) et élimination.

5.1 - LA PREVENTION

La prévention se définit par l'ensemble des mesures permettant de réduire la quantité de déchets et leur nocivité, diminuant ainsi la pression des activités humaines sur l'environnement. Elle est traitée page 12.

5.2 - LE REEMPLOI

Le réemploi désigne toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau. Elle concerne notamment une partie des articles textiles collectés dans des colonnes placées en déchèteries ou sur la voie publique, qui seront revendus dans des friperies, donnés à des associations, transformés en chiffons et pour une part résiduelle enfouis ou incinérés.

En 2015, **1 495 tonnes** de déchets textiles ont été collectés soit **5,7%** de plus que l'année précédente.

Ces textiles ont ensuite été valorisés par des associations de réinsertion.

Le développement des recycleries permet également de donner une seconde vie à nos déchets et de diminuer leur coût de traitement. 3 recycleries sont présentes sur notre territoire :

- Jerecycle Parc à Clermont-Ferrand. Créée en 2012.
- Récup Dore Solidaire à Ambert. Créée le 12 novembre 2012.
- Ressourcerie des Combrailles à Saint-Maurice-près-Pionsat. En activité depuis septembre 2014.

5.3 - LE RECYCLAGE

Le recyclage désigne toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins.

LES HUILES USAGEES

Les **234 tonnes** d'huiles collectées en apport volontaire ont subi une opération de régénération qui consiste à les raffiner en extrayant les contaminants, produits d'oxydation et additifs.

LE VERRE

Le verre est recyclable à **100%** et à l'infini sans altérer ses caractéristiques physiques. La collecte séparée du verre est une de celles qui a le taux de captage le plus important auprès des usagers, 7 emballages sur 10 sont effectivement collectés. Nos performances progressent peu (**+1,5%** en 2015 par rapport à 2014), redoublons d'effort et de vigilance !

5.4 - LA VALORISATION MATIERE

LES EMBALLAGES MENAGERS

Les déchets d'emballages ménagers, envoyés en mélange en centre de tri, sont séparés en une dizaine de catégories de matériaux afin d'être envoyés dans les différentes filières de valorisation matière.

Les matériaux les plus collectés sont les cartons, journaux et magazines (**70%**), puis les matières plastiques (**6,5%**), les métaux (**2,9%**) et les briques alimentaires (**0,8%**). Le traitement en centre de tri engendre également des refus de tri (environ **20%** : de 10% à 40% selon les collectivités) qui sont valorisés énergétiquement depuis la mise en service du pôle multifilières Vernéa. A noter, la présence d'indésirables de plus en plus important (**+ 4%**) engendre des coûts supplémentaires. Au total, les refus de tri ont un surcoût pour la collectivité d'environ 1 million d'euros et sont en augmentation régulière.

LES DÉCHETS DES DÉCHÈTERIES

Les collectivités cherchent à valoriser au maximum les déchets collectés en organisant le tri sur les déchèteries, et en choisissant, quand cela est possible, des filières de traitement maximisant le réemploi, le recyclage ou la valorisation (énergétique, matière ou organique). Les différents types de déchets valorisables sont envoyés dans des filières spécifiques :

	TYPE DE VALORISATION	TONNAGE
Gravats	Utilisés en couche de fondation routière ou pour les installations de stockage comme matériaux d'exploitation	25 059
Bois	Broyage puis valorisation en chaufferie ou en fabrication de panneaux de particules	16 630
Ferraille	Recyclage en matière première secondaire	5 787
DEEE*	Recyclage des matériaux valorisables et incinération d'une partie résiduelle	4 609
Cartons	Valorisation en papeterie (cartons ou papiers d'essuyage)	3 137
Placoplâtre	Recyclage en placoplâtre	1 247
Meubles	Recyclage en matière première secondaire	527
Pneus	Broyés puis valorisés en matière première secondaire	445
Plastiques durs	Recyclage en matière première secondaire	152
Papier et bouquins	Recyclage en matière première secondaire	132
Piles	Valorisation matière et élimination d'une partie résiduelle	59
Batteries	Valorisation matière et élimination d'une partie résiduelle	44
Polystyrène	Recyclage en matière première secondaire	30
Lampes et tubes fluorescents	Recyclage des matériaux valorisables et stockage d'une partie résiduelle	11
Extincteurs	Recyclage en matière première secondaire	10
Cartouches d'encre	Réutilisation	2,4
TOTAL DES DECHETS DE DECHETERIES ORIENTÉS VERS LA VALORISATION MATIERE		57 881

*DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

EN CHIFFRES

49
déchèteries en activité dont une mobile sur le territoire d'Ardes communauté

39%
des déchets collectés par les collectivités le sont en déchèteries

ANALYSE :

Les filières de valorisation en déchèteries ne cessent de se diversifier et permettent ainsi une collecte plus importante des déchets produits par les ménages.

En cours d'année 2015, des bennes d'un nouvel éco-organisme, ÉCO-MOBILIER, en charge de la filière meuble dans le cadre de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP), ont été déployées dans 5 déchèteries du territoire. Elles ont permis de détourner 527 tonnes des bennes de bois, de déchets encombrants et de ferrailles.

Autant de tonnes en moins à traiter par les collectivités.

EN CHIFFRES

10
agriculteurs partenaires
pour le co-compostage

40 177 tonnes
de déchets verts
traités soit
60,4 kg
par habitant et par an

18 311 tonnes
de compost de déchets
verts produites soit
27,5 kg
par habitant et par an

2 815 tonnes
de compost de FFOM* produites

1 894 tonnes
de compost redistribuées
aux collectivités

2 832 tonnes
de broyat traitées
en co-compostage



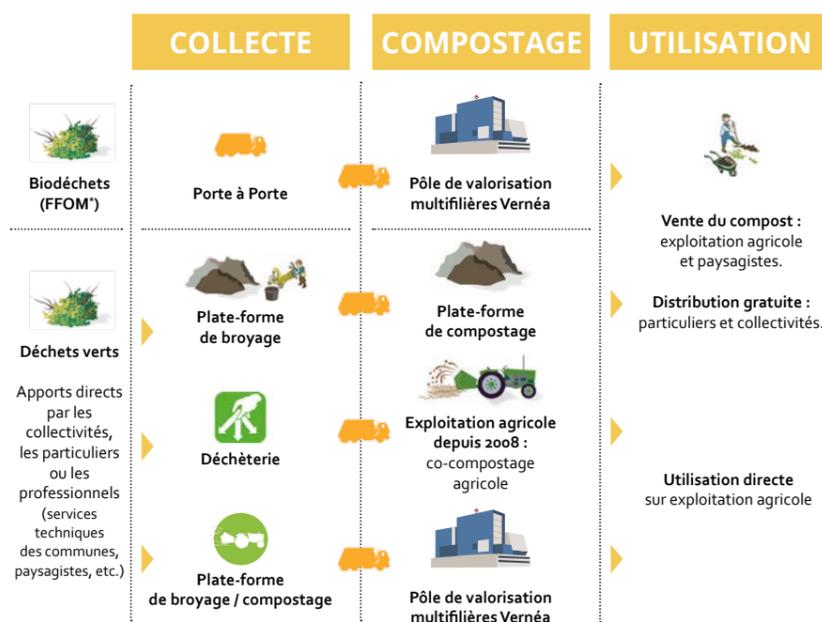
26

5.5 - LA VALORISATION ORGANIQUE

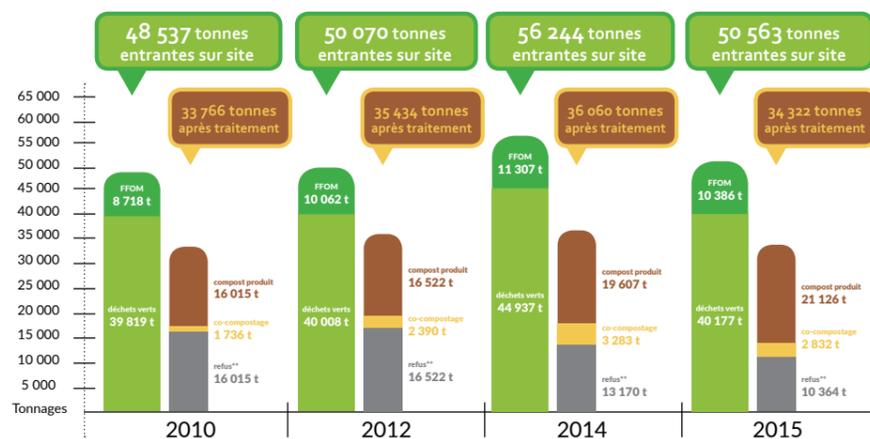
Le VALTOM traite et valorise l'ensemble des déchets verts collectés en déchèteries ou apportés par les communes directement sur les plateformes ainsi que la FFOM* issue de la collecte de biodéchets de Clermont-Communauté.

Il assure par le biais des marchés publics les prestations d'enlèvement, de broyage, de chargement, de transport et de compostage.

GESTION DES DECHETS VERTS ET BIODECHETS



BILAN DU TRAITEMENT DES DECHETS VERTS ET BIODECHETS



* Fraction Fermentescibles des Ordures Ménagères.

** Les refus sont valorisés en biomasse (bois), en énergie, ou stockés.

27

5.6 - LA VALORISATION ENERGETIQUE

La valorisation énergétique prend plusieurs formes pour les déchets du VALTOM : la valorisation du biogaz généré par le stockage sur Puy-Long, l'incinération avec récupération d'énergie, et la méthanisation des déchets organiques sur le pôle Vernéa.

LES DECHETS MENAGERS RESIDUELS

Sur les **146 131 tonnes** de déchets ménagers résiduels entrées en 2015 sur le pôle multifilières Vernéa, environ **63%**, soit **92 063 tonnes** correspondant à la partie sèche, ont été incinérées, tandis que les **37%** restants ont été stabilisés puis orientés sur le site de stockage de Puy-Long.

LES DASRI

Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) sont collectés essentiellement en déchèteries et en pharmacies, dans des conteneurs spécifiques fournis le plus souvent par les pharmacies. Les **12 tonnes** collectées en déchèteries en 2015 ont été incinérées sur le site de Bayet dans l'Allier, seule unité de valorisation des DASRI autorisée en Auvergne.

LES DDS

Un Déchet Diffus Spécifique (DDS) est un déchet ménager issu de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement. Il s'agit d'un produit utilisé, usagé ou périmé (que l'emballage soit vide, souillé ou avec un reste de contenu). Un DDS provient donc principalement des produits d'entretien, de bricolage et de jardinage des ménages.

Les **1 179 tonnes** de DDS sont traitées majoritairement par incinération avec récupération d'énergie (**+8,1 % par rapport à 2014**).

LES DECHETS ENCOMBRANTS

Sur l'année 2015, ce sont **23 308 tonnes** d'encombrants, issues des déchèteries, qui ont été triées, broyées et traitées par incinération pour être valorisées sous forme d'électricité (**+2,2% par rapport à 2014**).

LE BIOGAZ

La totalité de la collecte en porte à porte des déchets organiques par Clermont Communauté a été valorisée par méthanisation sur le pôle multifilières de valorisation Vernéa.

Les **4 800 000 m³ de biogaz** produits par le méthaniseur ainsi que ceux de l'ISDND de Puy-Long ont été valorisés sous forme d'électricité.

* Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

** Déchets Diffus Spécifiques

EN CHIFFRES

74%
des encombrants valorisés
sur le pôle multifilières
de valorisation Vernéa



EN CHIFFRES

210 695 tonnes
de déchets traités

dont **195 436 tonnes**
du VALTOM

15 259 tonnes restantes
de Déchets d'Activités Économiques

52 761
habitants éclairés

6 824 tonnes
de compost produites

3,7 km
de routes nationales construites
à partir de graves de mâchefers

4 004 tonnes
de métaux valorisés

82 %
des déchets entrants
sur le pôle Vernéa
valorisés

17 %
de valorisation matière

4 %
de valorisation biologique

61 %
de valorisation énergétique

18 %
de déchets enfouis

*Sb,As,Pb,Cr,Co,Cu,Mn,Ni,V,PM10,NO2 :
Antimoine (Sb), Arsenic (As), Plomb (Pb),
Chrome (Cr), Cobalt (Co), Cuivre (Cu),
Manganèse (Mn), Nickel (Ni),
Vanadium (V), Particules fines (PM10),
Dioxyde d'azote (NO2)

5.7 - LE POLE MULTIFILIERES DE VALORISATION VERNEA

En valorisant plus de 80% des **210 695 tonnes** entrantes, le pôle multifilières de valorisation Vernéa confirme ses performances techniques, ainsi que ses engagements en obtenant une double certification ISO 14 001 et ISO 50 001. Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), le pôle est soumis à une réglementation très stricte et fait l'objet d'une surveillance continue par l'exploitant SUEZ ENVIRONNEMENT, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et le VALTOM afin de s'assurer du bon fonctionnement de celui-ci.

Les analyses en continu des émissions permettent de rendre compte de l'impact de l'activité sur le milieu environnant (données consultables sur le site www.vernea.fr) et une Commission de Suivi de Site (CSS) est réunie au mois une fois par an sous la responsabilité du Préfet.

Le VALTOM a également mis en place des actions de surveillance :

- **13 janvier** : Réunion avec le groupe de concertation de proximité.
- **Mars 2015** : Installation d'une station fixe de mesure de la qualité de l'air à proximité du site pour l'association ATMO AUVERGE (relevés ci-dessous).
- **10 avril et 12 octobre** : Visites d'expertise complètes de l'installation effectuées par la société SAGE SERVICES (choisi par le VALTOM pour le suivi du site) Il ressort de ces visites une installation bien entretenue et conforme au cahier des charges.
- **15 au 17 juillet** : Contrôle inopiné sur les rejets atmosphériques de l'installation, visant à garantir le bon fonctionnement de l'installation. Résultats conformes, de même que ceux issus du contrôle mandaté par la DREAL en date du 12 mai.
- **8 septembre** : Réunion avec la Commission Consultative des Services Publics Locaux
- Un contrôle de tous les déchets entrants et sortants du site avec la gestion des ponts bascules par des agents du VALTOM : plus de 40 000 enregistrements.

RESULTATS DES ANALYSES D'EMISSIONS EN 2015

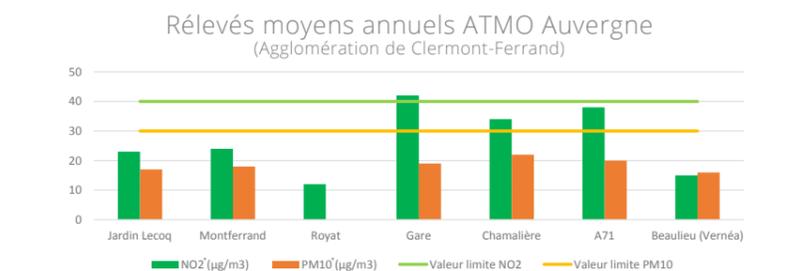
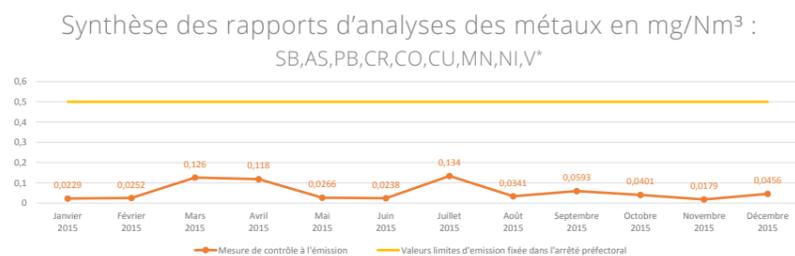
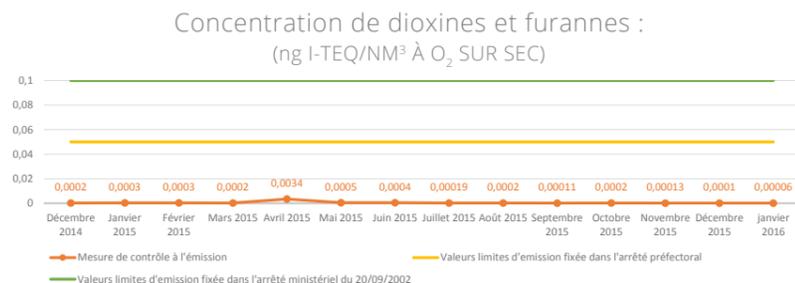
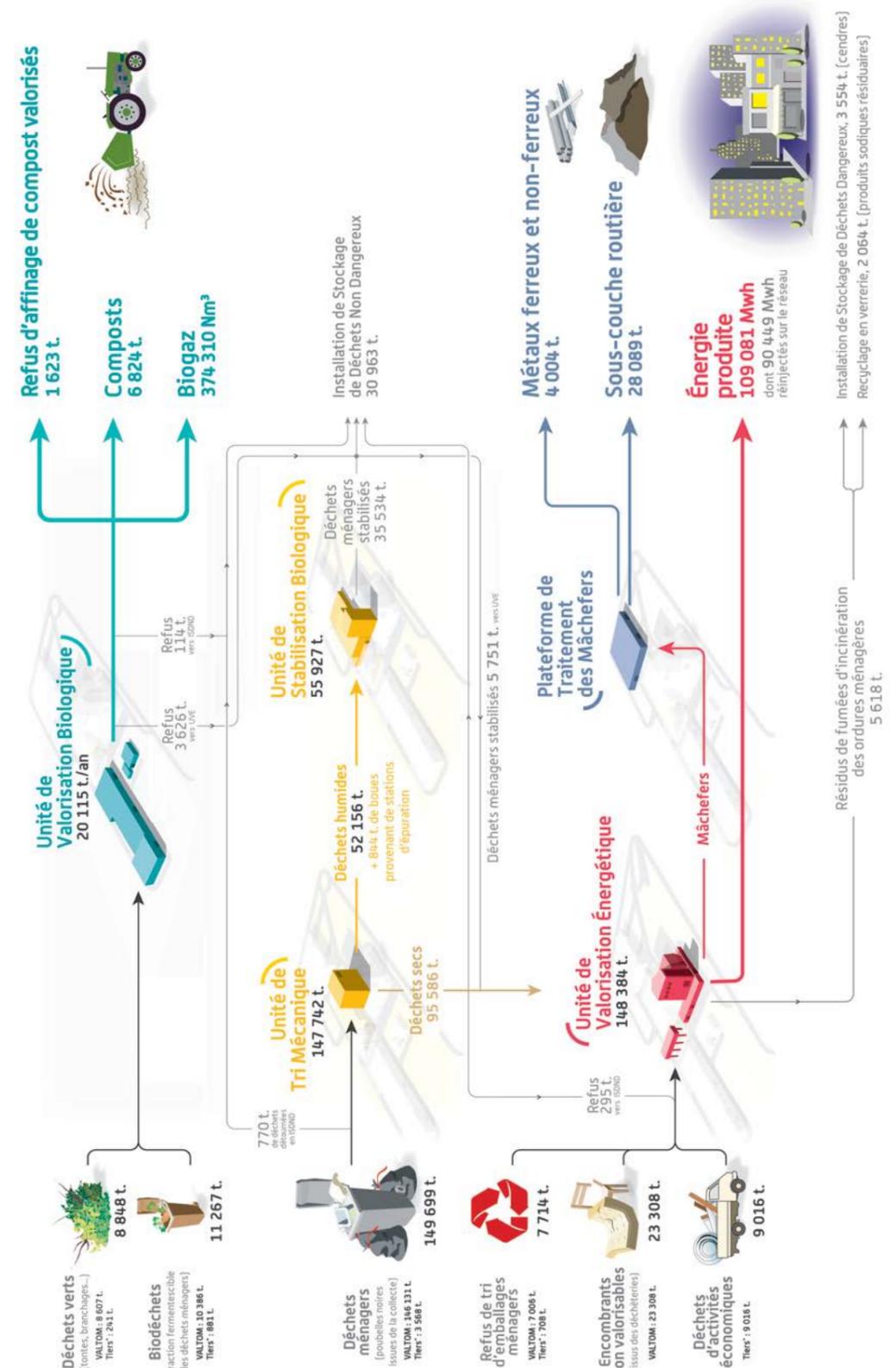


SCHÉMA DES FLUX TRAITÉS EN 2015 SUR LE PÔLE MULTIFILIÈRES DE VALORISATION VERNEA



Tiers* : Déchets en provenance des professionnels

5
ISDND

- 9 %

de déchets ménagers stockés

6

types de déchets stockés :

Stabilisats Vernéa

Déchets municipaux d'assainissement

+ gravats non valorisables

Encombrants

Déchets ménagers résiduels détournés

DAE* / refus de tri

Amiante

*DAE : Déchets d'Activités Economiques

5.8 - LES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE DECHETS NON-DANGEREUX (ISDND)

En 2015 le VALTOM dispose de 5 ISDND destinées à recevoir principalement les déchets des usagers, mais également ceux des professionnels (Déchets d'Activités Economiques).

Les catégories de déchets acceptables dans ces sites sont définies réglementairement : ce sont des déchets ultimes (non valorisables) et non dangereux. Le VALTOM a pour objectif de limiter les apports de déchets bruts de la part des professionnels, et leur impose de trier ou faire trier leurs déchets. Seuls les déchets non valorisables sont alors orientés vers les différents sites de stockage.

TONNAGES DES DECHETS MENAGERS STOCKES EN 2015

	DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS	ENCOMBRANTS ISSUS DES DÉCHÈTERIES	GRAVATS NON VALORISÉS	STABILISAT*	TOTAL 2015	TOTAL 2014
Ardes Communauté	0	0	0	111	111	151
Clermont-Communauté	156	309	0	13 088	13 394	15 109
CCPC	0	0	0	353	349	389
SICTOM des Combrailles	17	1 012	958	901	2 887	3 057
SICTOM des Couzes	19	227	0	1 370	1 608	2 691
SICTOM Issoire Brioude	109	87	0	4 126	4 258	4 689
SICTOM Pontaurmur Pontgibaud	57	965	0	856	1 878	2 014
SIVOM d'Ambert	32	2 079	0	1 280	3 391	3 746
CCEABN	0	1	0	223	220	237
SMCTOM Haute-Dordogne	66	2 998	0	1 093	4 158	3 832
Syndicat du Bois de l'Aumône	115	205	14 362	5 838	20 432	21 885
TOTAL	571	7 883	15 320	29 241	52 685	57 800

ANALYSE :

En 2015, le détournement des encombrants du SICTOM des Couzes vers le pôle multifilières de valorisation Vernéa et l'incinération de stabilisat ont permis de diminuer de 9% l'enfouissement par rapport à l'année 2014.

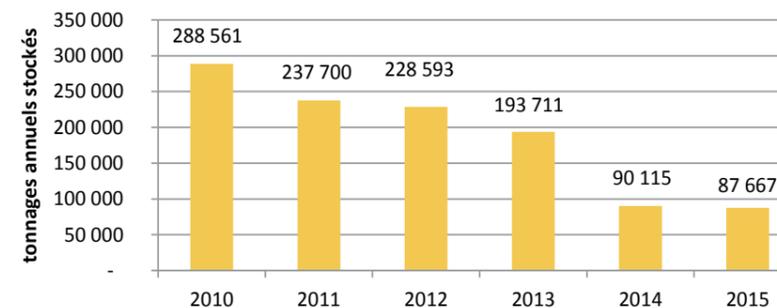
*Stabilisat : Fraction humide des déchets résiduels stabilisés issue du pôle multifilières de valorisation Vernéa

**Tonnages incluant les encombrants du SBA traités par la société Selectis



par site :

EVOLUTION DES TONNAGES STOCKES (Déchets ménagers + déchets d'activités économiques)



OBJECTIF :

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 impose une réduction de 30% des tonnages mis en décharge en 2020 et de 50% en 2025 (par rapport à 2010).

De 2010 à 2015, le VALTOM et ses collectivités adhérentes ont réduit de 75% la quantité de déchets stockés dans les installations du territoire. Les objectifs réglementaires sont aujourd'hui largement atteints.

ACTUALITES DES ISDND :

Ambert

Extension et prolongation d'exploitation

Suite au dépôt d'une demande d'autorisation d'extension du site d'Ambert pour une exploitation supplémentaire de 10 années à partir de 2017, une enquête publique a été organisée en juin et juillet 2015, sur les communes d'Ambert et les communes limitrophes.

Au cours de cette enquête publique, une information précise a été donnée sur le projet et son impact sur l'environnement et la santé. Les habitants et associations ont pu se prononcer sur le projet et ont permis de le faire évoluer.

A l'issue de cette enquête publique, un avis favorable a été émis par le commissaire enquêteur. En 2016, les services de l'Etat se prononceront sur la validation du projet.

Miremont

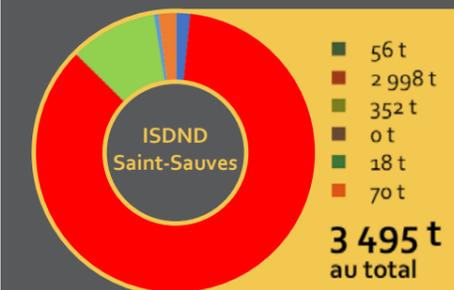
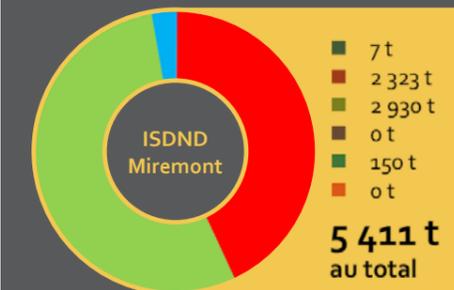
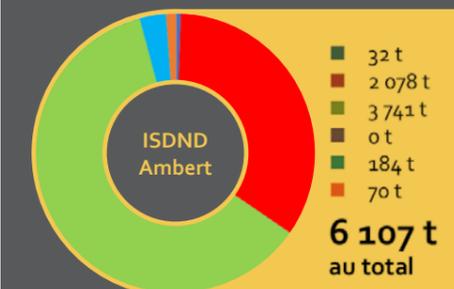
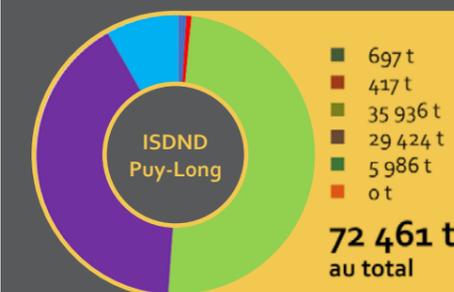
Mise en place d'un nouveau réseau de captage du biogaz.

Saint-Diéry

Fermeture du site

Suite à des dommages causés sur l'étanchéité du casier en exploitation, le VALTOM a décidé d'anticiper la fermeture du site en mai 2015.

- Déchets ménagers résiduels détournés
- Encombrants
- DAE* / refus de tri
- Stabilisats Vernéa
- Déchets municipaux et d'assainissement
- Amiante

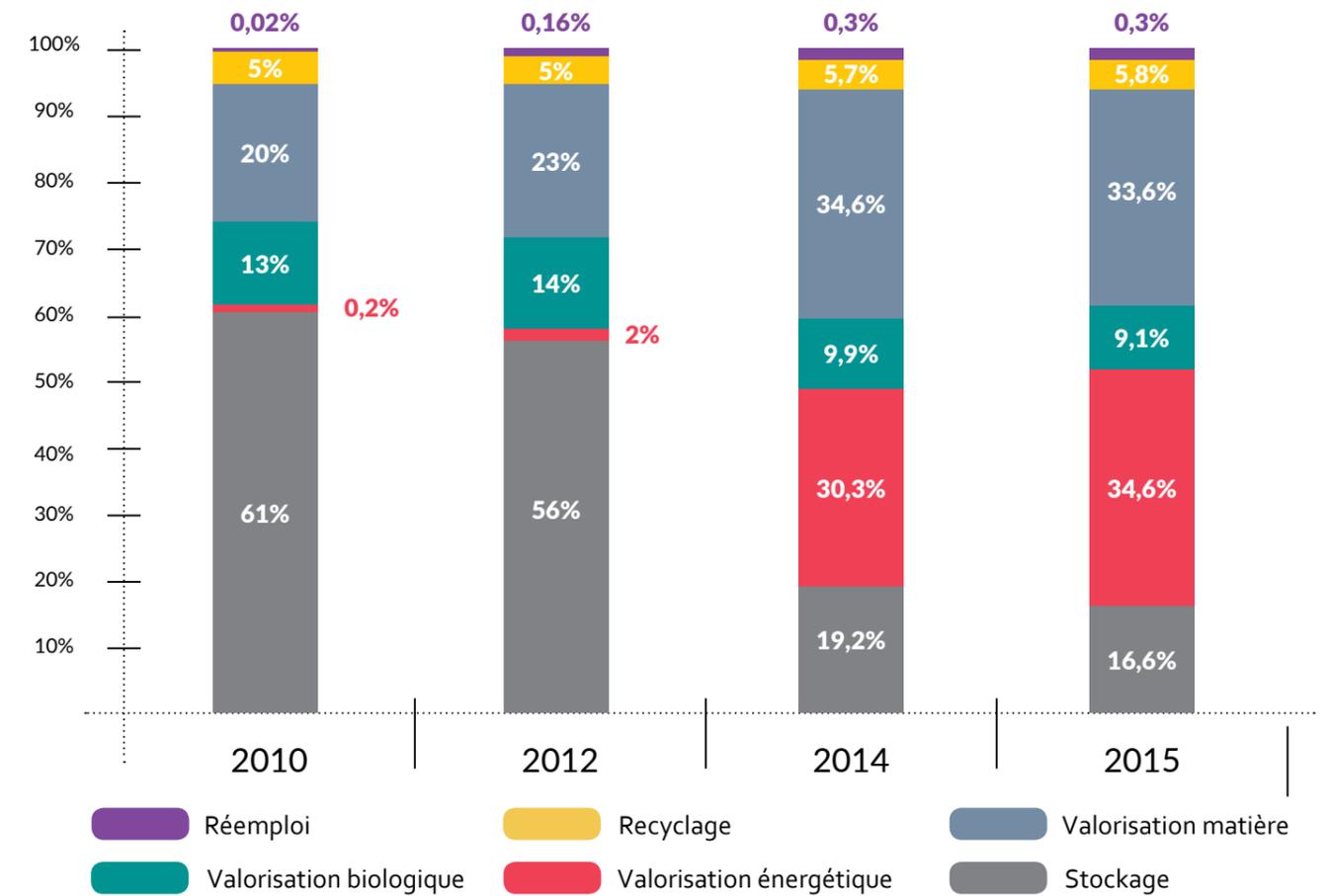


5.9 - LES MODES DE VALORISATION ET DE TRAITEMENT

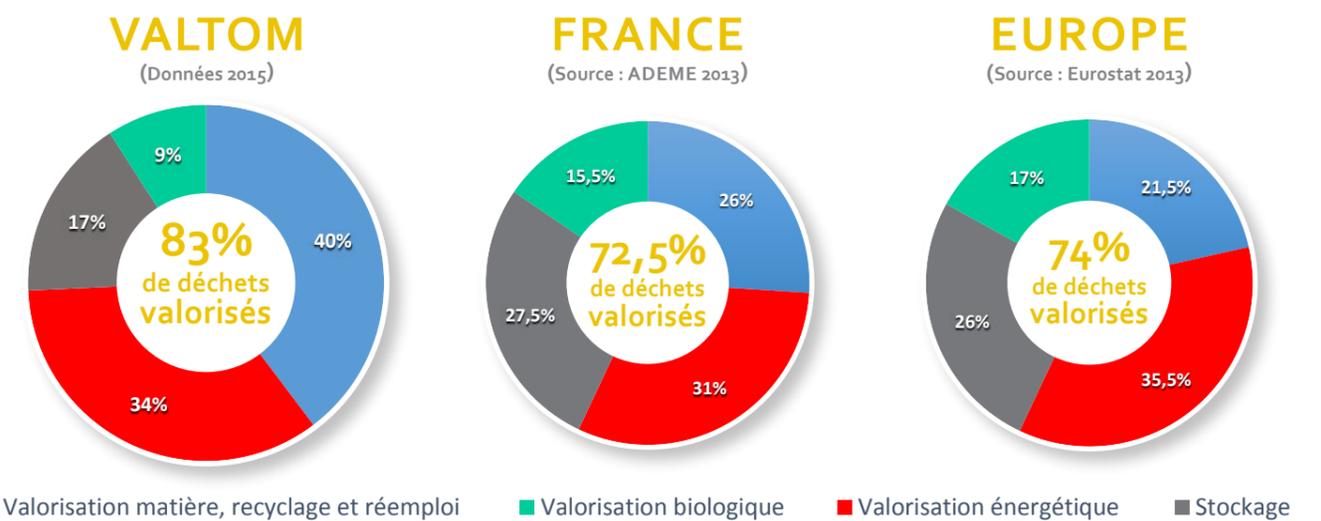
	DECHETS MENAGERS TRAITES (EN TONNES)				TAUX DE VALORISATION 2015
	2010	2012	2014	2015	
Textiles	89	600	1 414	1 495	61% 10% 26% 3%
Huiles usagées	303	336	183	234	100%
Verre	18 132	18 383	19 036	19 415	100%
Déchets d'emballages ménagers	41 038	41 937	42 072	41 456	81% 18% 0,3%
Déchets de déchèteries : <i>ferraille/cartons/bois/pneus/piles/batteries/ lampes, tubes/cartouches/DEEE/placoplâtre, gravats, etc.</i>	53 771	62 092	69 386	72 736	70% 9% 21%
Déchets verts	39 819	40 008	38 945	35 066	79% 20% 1%
FFOM	8 720	10 061	11 307	10 386	35% 36%
DASRI	5	6	6	12	100%
DDS	800	871	1 035	1 179	28% 72%
Déchets ménagers résiduels*	157 363	153 314	148 700	146 702	16% 52% 22%
Encombrants	42 189	36 602	30 973	30 866	18% 55% 27%
Total	362 229	364 210	363 057	359 547	
Total en kg/hab	569,6	554,9	548,4	540,9	
Taux de valorisation	38%	44%	81%	83%	

* Déchets ménagers résiduels humides compostés avant stockage (perte de 30 à 40% d'eau).

EVOLUTION DES MODES DE VALORISATION ET DE TRAITEMENT



COMPARAISON DES RESULTATS DE VALORISATION



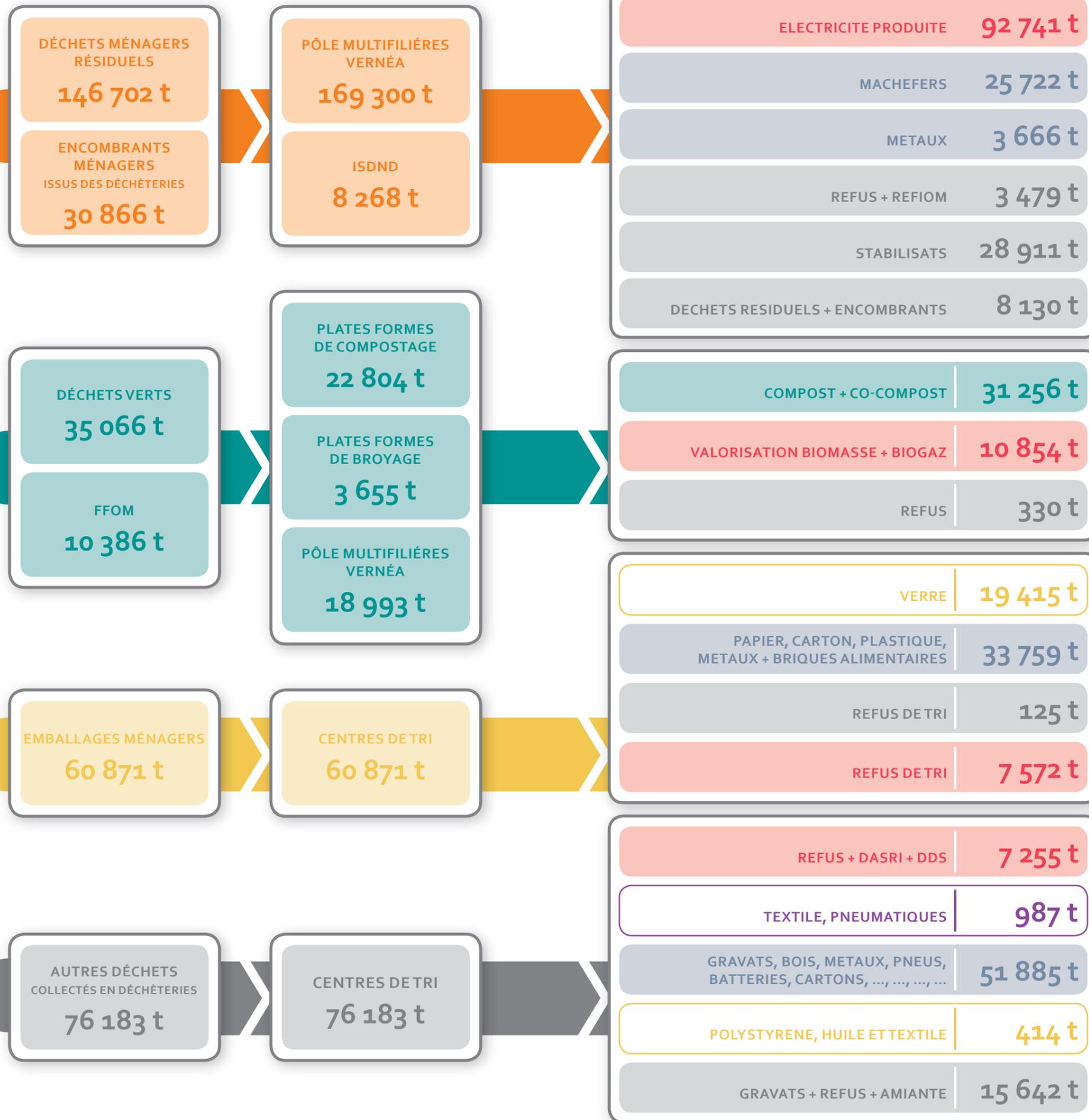
OBJECTIF :

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 impose un taux de valorisation matière et organique de **55% en 2020** et de **65% en 2025** pour les déchets non-dangereux et non inertes. Le VALTOM est à **49% avec les inertes** et à **47% sans les inertes** et continue régulièrement à réduire les tonnages de déchets orientés vers le stockage.

5.10 - LA SYNTHÈSE DES TONNAGES TRAITÉS ET VALORISÉS SUR LE TERRITOIRE DU VALTOM

34

35



83%
DE DÉCHETS MÉNAGERS
VALORISÉS SUR LE
TERRITOIRE DU VALTOM

TOTAL REEMPLOI

987 t
1,5 kg/hab.

TOTAL RECYCLAGE

19 829 t
30 kg/hab.

TOTAL VALORISATION
MATIÈRE

115 032 t
173 kg/hab.

TOTAL VALORISATION
BIOLOGIQUE

31 256 t
47 kg/hab.

TOTAL VALORISATION
ÉNERGÉTIQUE

118 422 t
178 kg/hab.

TOTAL STOCKAGE

56 617 t
85 kg/hab.

TONNAGE TOTAL
DE DÉCHETS MÉNAGERS
PRODUITS EN 2015
SUR LE TERRITOIRE
DU VALTOM

360 074 t
542 kg/hab./an

363 057 t
548 kg/hab./an en 2014

MOYENNE NATIONALE :
573 kg/hab./an en 2013

CONTRIBUTION MOYENNE :

125€ HT/an

C'est la contribution moyenne/hab. pour le financement du service

(recettes perçues auprès des particuliers via la TEOM* et la REOM* divisées par la population municipale du VALTOM)

LEXIQUE

COÛT COMPLET :

Totalité des charges de fonctionnement hors TVA liées au service rendu (sans tenir compte par exemple des produits industriels qui peuvent fluctuer) : charges fonctionnelles (de structure, communication...) et techniques (prévention, pré-collecte, collecte, transfert, transport, enlèvement...).

COÛT TECHNIQUE :

Coût complet moins les produits à caractère industriel (vente de matériaux, d'énergie...).

COÛT PARTAGÉ :

Coût technique moins les soutiens des sociétés agréées (Eco-emballages, Ecofolio...).

COÛT AIDÉ HT :

Coût partagé moins les aides.
Coût résiduel à la charge de la collectivité correspondant à son besoin de financement.

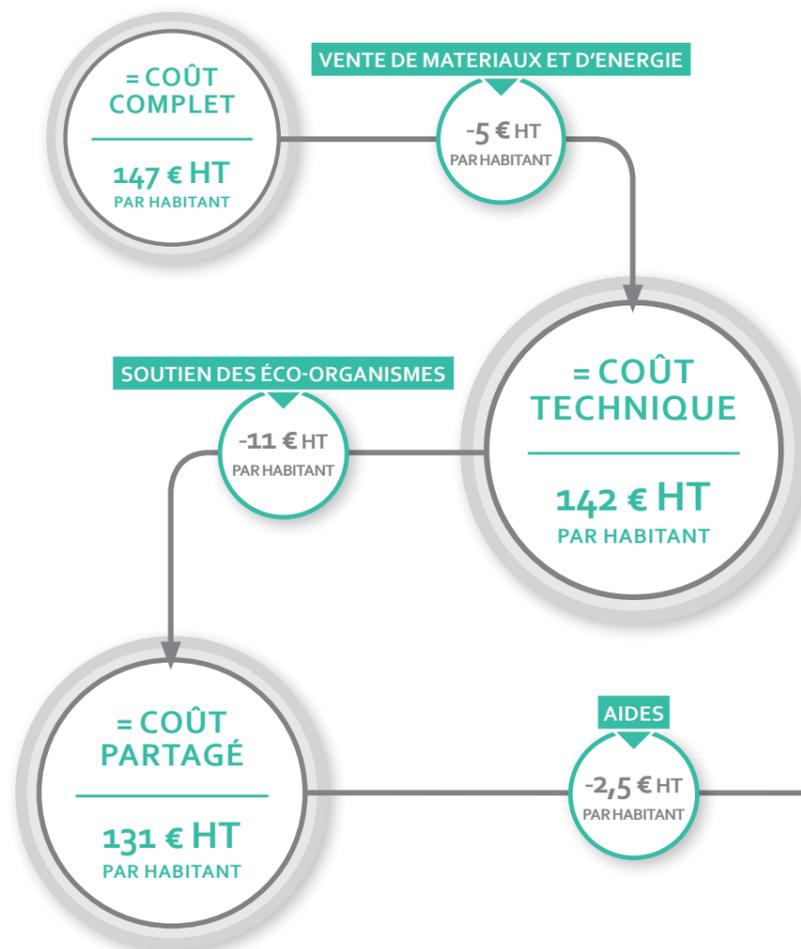
36

6 - LES INDICATEURS FINANCIERS

6.1 - LE COÛT DE LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Afin d'harmoniser les données issues du rapport public sur la qualité et le prix d'élimination des déchets de chaque collectivité adhérente, les calculs sont basés sur la population municipale. Ces valeurs sont à interpréter selon l'impact plus ou moins important du tourisme.

COÛT DU SERVICE DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS



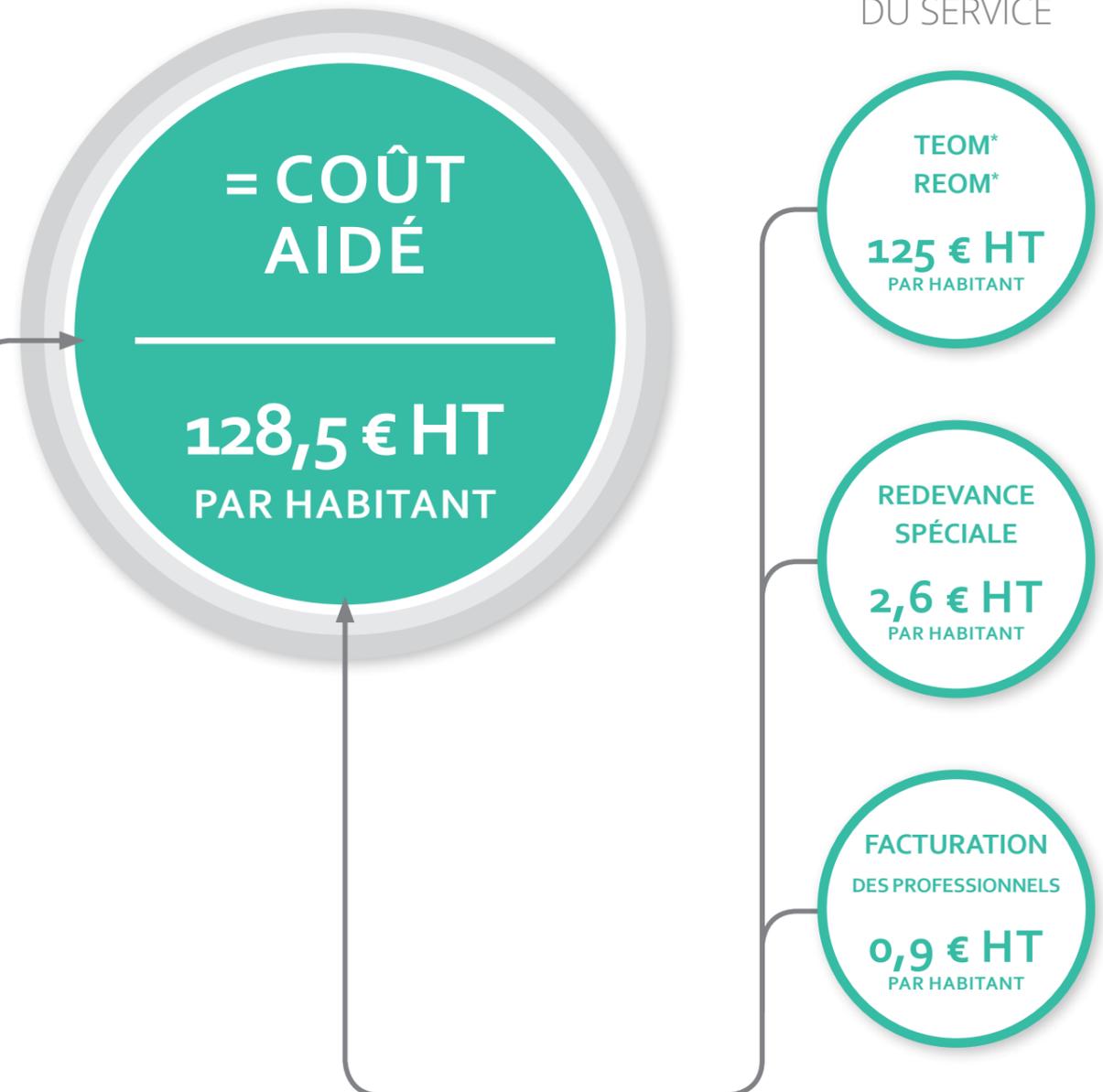
*TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
*REOM : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

37

EVOLUTION DE LA CONTRIBUTION PAR AN ET PAR HABITANT POUR LE FINANCEMENT DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT SUR LE TERRITOIRE DU VALTOM



FINANCEMENT DU SERVICE



11

collectivités adhérentes au VALTOM versent une cotisation à l'habitant pour financer les services du VALTOM

26,28 € HT/hab.

c'est la contribution des collectivités en 2015 versée au VALTOM

ANALYSE

Les principales dépenses réelles de fonctionnement sont :

→ Les charges à caractère général (72%) au travers des différents postes :

- Vernéa : 30 %
- Tri : 19 %
- ISDND : 17 %
- Impôts et taxes : 10 %
- Revente recettes matériaux : 7 %
- Déchèteries : 5,5 %
- Transfert, transport : 5 %
- Déchets verts : 4 %
- Divers : 2,2 %
- Prévention, communication : 0,3 %

→ Les charges financières (26%)

Les principales dépenses réelles d'investissement sont liées aux opérations financières (61 %) et aux ISDND (27 %)

6.2 - LA STRUCTURE DES CHARGES DU VALTOM

2015, 2ème année de pleine compétence a été marquée par des investissements contenus et une évolution de la contribution à l'habitant limitée à 0.28 €. C'est une année de stabilisation du budget. Celui-ci s'est élevé à 66 081 942 €.

Le financement du service du VALTOM est assuré par :

- une contribution des collectivités adhérentes de **26,28 € HT/hab** (pour rappel : 26 € HT/hab en 2014)
- la facturation à la tonne aux collectivités des tonnages traités :
 - coût OMR* : **123 € HT/t**
 - coût DEM* : **100 € HT/t**
- des coûts de transport : **20 € HT/t**
- des coûts de transfert : **7 € HT/t**

Parallèlement, le VALTOM reverse aux collectivités adhérentes :

- **40 %** des recettes matériaux
- **60 %** des recettes DAE*

Celles-ci perçoivent en outre directement les aides provenant des éco-organismes.

Votée en 2015 pour une application au 1er janvier 2016, une révision des statuts du VALTOM viendra changer la donne avec :

- La mutualisation globale des dépenses de transfert et de transport au sein de la contribution.
 - La facturation individualisée des refus issus du tri des déchets d'emballages ménagers à la tonne traitée.
 - Le reversement à 100% des recettes nettes issues du rachat des matériaux (Collecte sélective et déchèteries hors éco-organismes).
- La possibilité pour le VALTOM de contractualiser avec un éco-organisme au nom de l'ensemble de ses adhérents sous réserve d'une délibération.

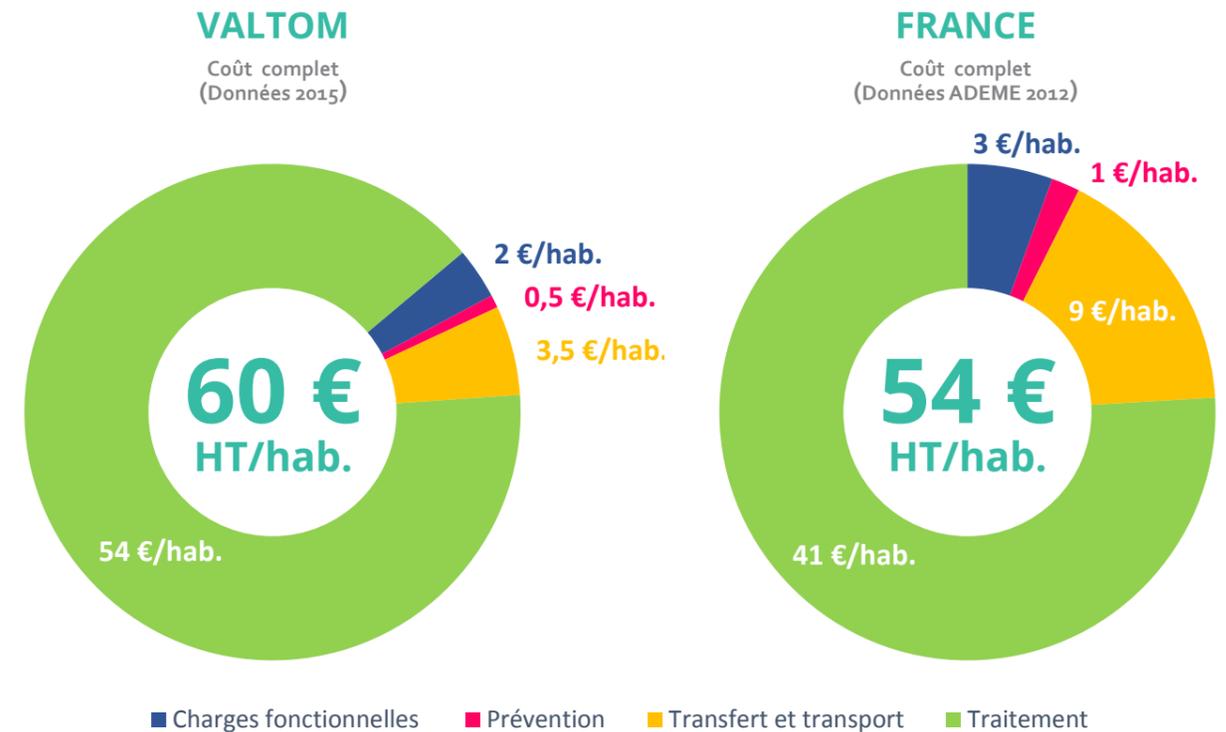


*OMR : Ordures Ménagères Résiduelles
*DEM : Déchets Encombrants des Ménages
*DAE : Déchets d'Activités Economiques

COMBIEN COÛTE LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ?

Un coût pour plus de prévention et de valorisation des déchets

Le financement du traitement des déchets ménagers est assuré par une partie de la taxe ou la redevance d'enlèvement des ordures ménagères dont s'acquitte l'usager. **80%** des collectivités affichent un coût de traitement compris entre **35 et 85 € HT** par habitant. Les collectivités françaises pratiquant la valorisation énergétique se situent dans la moyenne haute. A l'inverse, les collectivités ayant recours au stockage des déchets bénéficient de coûts moindres.

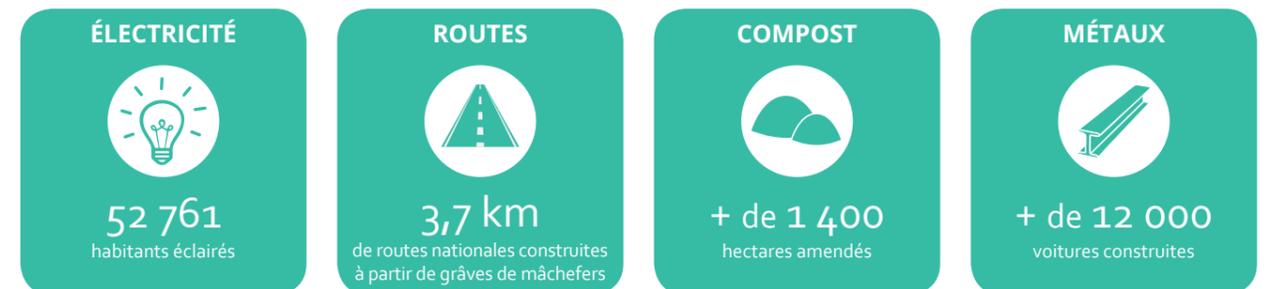


UN COÛT POUR UN SERVICE DE QUALITE

Une gestion durable des déchets ménagers

- Un taux de valorisation des déchets ménagers supérieur à la moyenne nationale et européenne (**83% contre 73%**)
- Des installations de traitement et de valorisation pérennes, innovantes et respectueuses de l'environnement
- Des performances en conformité avec les objectifs législatifs
- Des projets d'avenir : un réseau de chaleur pouvant chauffer des habitations, des serres maraîchères, ...

Des ressources produites à partir de nos déchets :



Et bien plus encore...

EN CHIFFRES

2
Valmag

415
abonnés

3 000
destinataires



7 - LA COMMUNICATION

7.1 - SUPPORTS INSTITUTIONNELS

LE VALMAG

Magazine d'information du VALTOM diffusé à l'ensemble des élus, partenaires, leaders d'opinion du territoire et abonnés, soit plus de 4 450 magazines envoyés.

N° 21 - **JANVIER 2015** - édité à 4 000 exemplaires

Au sommaire :

Pôle Vernéa : déjà 1 an de fonctionnement
Prévention : OrganiCité : 3 exemples pour réduire ses déchets
Valorisation matière : construire des routes avec nos déchets
Stockage : Puy-Long change de paysage

N° 22 - **SEPTEMBRE 2015** - édité à 5 000 exemplaires

Au sommaire :

Recyclage : que devient notre bac jaune ?
Valorisation : nos déchets, une ressource
Transport des déchets : nos déchets sur les routes
Pôle Vernéa : une installation sous surveillance

Tous les numéros du Valmag sont téléchargeables sur le site www.valtom63.fr

LA PLAQUETTE D'INFORMATION DU VALTOM

Une nouvelle plaquette du VALTOM a été éditée en 2015.

7.2 - REVUE DE PRESSE

191 articles de presse sur la gestion des déchets sur le territoire du VALTOM

7.3 - LES SITES INTERNET

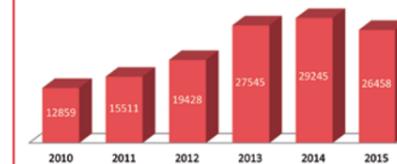
WWW.TRASHTEST.FR



939 VISITES EN 2015

WWW.VALTOM63.FR

EVOLUTION DU NOMBRE DE VISITEURS DE 2010 À 2015



7.4 - LES VISITES DES INSTALLATIONS

Des visites du pôle de valorisation Vernéa (**1 776 visiteurs en 2015**) sont organisées toute l'année pour les élus, associations, entreprises privées, et grand public. L'installation est également ouverte au public à l'occasion de la semaine européenne du développement durable et de la semaine européenne de la réduction des déchets.

Afin d'accueillir le public jeune, des parcours pédagogiques élaborés en collaboration avec les entreprises exploitantes et l'Education nationale ont été créés sur le pôle de valorisation Vernéa et l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de Puy-Long. En 2016, un parcours sera également proposé sur le centre de tri Echalière à Clermont-Ferrand. Ces parcours seront testés par des établissements scolaires pour une ouverture en septembre 2016.

7.5 - LES EVENEMENTS

JOURNÉES DÉCOUVERTE DU PÔLE VERNÉA SEDD* 2015 - 5 & 6 JUIN 2015

150 visiteurs - Thème : le compostage
 Visites de l'installation, récupération en libre-service de compost, stand de sensibilisation au compostage animé par les maîtres composteurs

JOURNÉE D'ÉCHANGES ET DE RÉFLEXION VALORDOM 2 - 29 JUIN 2015

52 participants - Séance plénière et 4 ateliers (Prévention-Réemploi, Coûts-Performances, Transport-Elimination, Recyclage-Valorisation)

JOURNÉES DÉCOUVERTE DU PÔLE VERNÉA SERD* 2015 - 27 & 28 NOVEMBRE 2015

300 visiteurs - Thème : le réemploi, la récupération
 Visite de l'installation, exposition et vente de l'artiste Michel COMPTE : sculptures réalisées à partir de métaux de récupération, 100 jouets récoltés pour les fêtes de fin d'année pour l'association EMMAÜS

*SEDD : Semaine Européenne du Développement Durable
 *SERD : Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

EN CHIFFRES

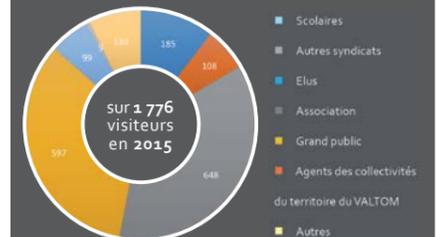
2 205
visites / mois

-8%
de visites en 2015

22
actualités mises en ligne

2
newsletters

512
abonnés à la newsletter



LA SYNTHÈSE

DMA

664 768 habitants

DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (DMA)

produits sur le territoire du VALTOM
(Porte-à-porte, points d'apport volontaire et déchèteries)

360 074 tonnes

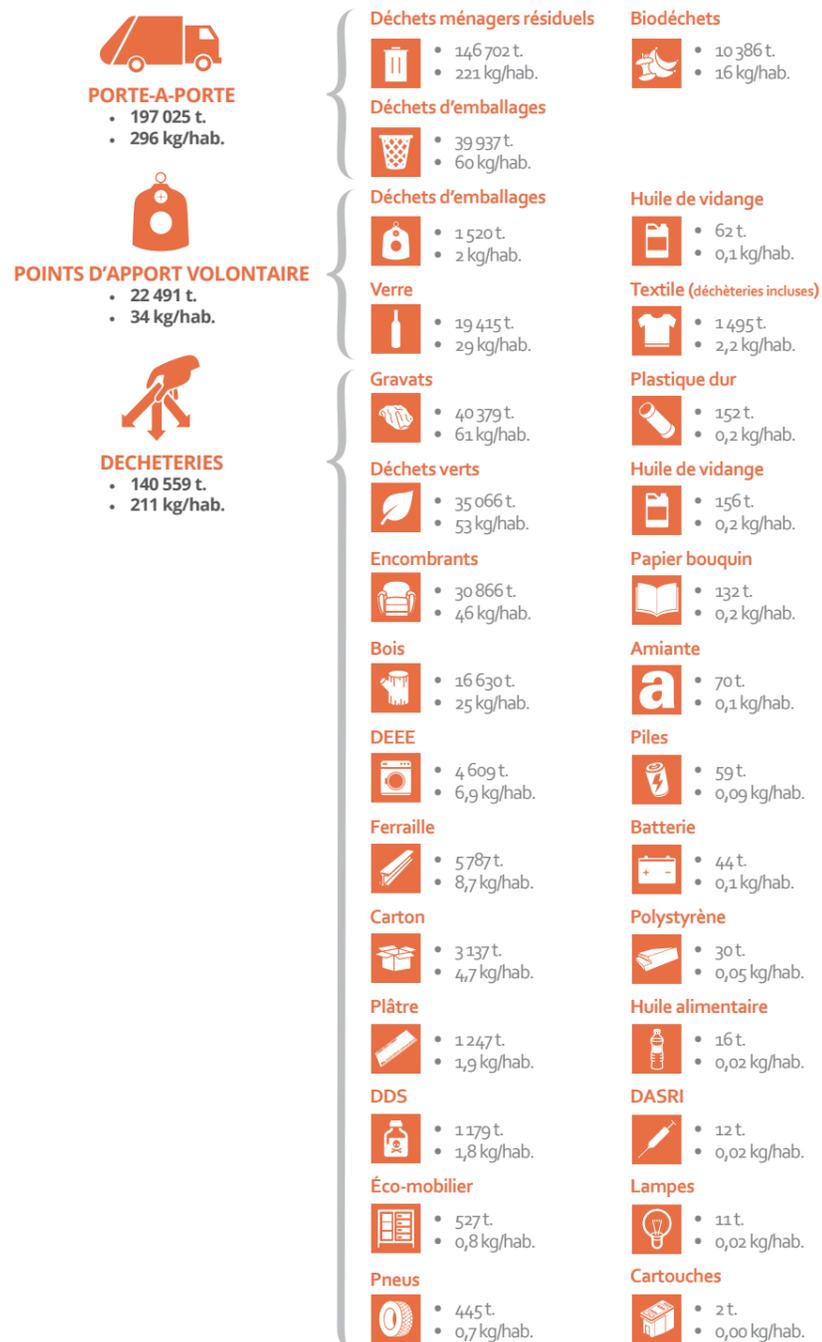
542 kg/hab/an

573 kg/hab/an
(moyenne nationale 2013)

DONT :

- 221 kg/hab. pour les déchets ménagers résiduels
- 211 kg/hab. pour les déchets issus de déchèterie
- 65 kg/hab. pour les déchets d'emballages ménagers
- 29 kg/hab. pour le verre
- 16 kg/hab. pour les biodéchets

COLLECTE



2015 : 125 € HT/hab/an

DE CONTRIBUTION MOYENNE
(COLLECTE ET TRAITEMENT)

TRANSPORT

DECHETS TRANSITANTS PAR UN CENTRE DE TRANSFERT VALTOM (35%)

64 661 t. dont :

61 195 t.
de déchets ménagers résiduels

3 466 t.
de déchets d'emballages ménagers

DECHETS EN APPORT DIRECT VERS EXUTOIRE (65%)

120 493 t. dont :

85 507 t.
de déchets ménagers résiduels

35 296 t.
de déchets d'emballages ménagers

VALORISATION ET TRAITEMENT

VALORISATION ENERGETIQUE

34,6%

des déchets produits
118 422 tonnes
178 kg/hab.

VALORISATION MATIERE

33,6%

des déchets produits
115 032 tonnes
173 kg/hab.

STOCKAGE

16,6%

des déchets produits
56 617 tonnes
85 kg/hab.

VALORISATION BIOLOGIQUE

9,1%

des déchets produits
31 256 tonnes
47 kg/hab.

RECYCLAGE

5,8%

des déchets produits
19 829 tonnes
30 kg/hab.

REEMPLOI

0,3%

des déchets produits
987 tonnes
1,5 kg/hab.

Les actions de prévention développées sur le territoire permettent de réduire la quantité de déchets à traiter par la collectivité. Par exemple, le compostage a permis de détourner 8 637 tonnes (soit 13,2 kg/hab.) de déchets organiques de la filière de traitement.

RAPPORT ANNUEL 2015

SUR LA QUALITÉ
ET LE PRIX D'ÉLIMINATION
DES DÉCHETS MÉNAGERS



VALTOM
Valorisons notre avenir

1 CHEMIN DES DOMAINES DE BEAULIEU
63000 CLERMONT-FERRAND
TÉL. 04 73 44 24 24 - FAX. 04 73 44 24 20
WWW.VALTOM63.FR